



Compagnie du Cambodge

rapport annuel 2006



Compagnie du Cambodge

RAPPORT ANNUEL 2006

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 JUIN 2007

Société anonyme au capital de 23 508 870 euros

Siège social : 31-32 quai de Dion-Bouton – 92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 – Fax : +33 (0)1 46 96 44 22 – www.bollere.com

RCS Nanterre 552 073 785

Conseil de surveillance

au 22 mars 2007

Comte Édouard de Ribes

Président

Hubert Fabri

Vice-président

Cédric de Bailliencourt

Représentant Plantations des Terres Rouges

Vincent Bolloré

Représentant Bolloré Participations

Daniel-Louis Deleau

Directoire

au 22 mars 2007

Marc Bebon

Président

Sébastien Bolloré

Directeur

Sommaire

3 **Rapport de gestion**

4 Rapport du Directoire

11 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Directoire

14 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne

15 **Comptes consolidés**

16 Bilan consolidé

17 Compte de résultat consolidé

18 Variation de la trésorerie consolidée

19 Variation des capitaux propres consolidés

20 Annexe

26 Notes sur le bilan

40 Notes sur le compte de résultat

46 Autres Informations

47 Liste des sociétés consolidées

48 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

49 **Comptes sociaux**

50 Bilan

51 Compte de résultat

52 Annexe

53 Notes sur le bilan

56 Notes sur le compte de résultat

56 Informations diverses

57 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

58 Filiales et participations

60 Renseignements concernant le capital

61 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

62 **Résolutions**

62 Rapport du Directoire à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007

64 Résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2007

Rapport de gestion

Rapport du Directoire

Résultats au 31 décembre 2006

Comptes consolidés

Le résultat net consolidé s'établit à 540,9 millions d'euros, contre 18,8 millions d'euros en 2005. Il intègre principalement 541 millions d'euros de plus-values de cessions de titres Vallourec.

Comptes sociaux

Le résultat net social s'élève à 199 millions d'euros, contre 31,2 millions d'euros en 2005, et correspond pour l'essentiel à la quote-part du résultat de la Financière du Loch réalisé sur la cession de titres Vallourec. Il bénéficie également d'une progression des dividendes reçus de participations.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2006, la trésorerie de la Compagnie du Cambodge s'élève à 1 million d'euros en compte courant contre 66 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Participations

FINANCIÈRE DU LOCH / FINANCIÈRE DE SAINTE-MARINE / BOLLORÉ MÉDIAS INVESTISSEMENTS

La Compagnie du Cambodge détient directement 55,50 % de la Financière du Loch et indirectement 55,52 % de Financière de Sainte-Marine et de Bolloré Médias Investissements. Ces sociétés gèrent un portefeuille de participations, notamment dans Havas, Aegis et Vallourec :

HAVAS

Durant l'exercice 2006, le Groupe a porté sa participation dans Havas à 26,60 % et à 30,55 % de concert avec Sebastian Holdings Inc., qui bénéficie d'une option de vente de sa participation de 3,95 % dans Havas venant à échéance en juin 2007. Cette participation s'élève à 497 millions d'euros⁽¹⁾ à fin février 2007. Depuis 2005, il dispose de quatre représentants au Conseil d'Havas, dont Vincent Bolloré est le Président non exécutif. Pour l'année 2006, Havas a annoncé un *new business* de 1 931 millions d'euros. Le revenu annuel 2006 s'élève à 1 472 millions d'euros, en progression de 0,8 %, et le résultat opérationnel s'établit à 121 millions d'euros. La performance d'Havas a été reconnue par Advertising Age et Campaign, deux publications professionnelles de premier plan, respectivement aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui ont toutes les deux décerné à Euro RSCG Worlwide le titre de meilleure agence publicitaire mondiale. L'agence BETC-Euro RSCG a été élue meilleure agence de l'année par CB News.

Le revenu annuel 2006 d'Havas s'élève à 1 472 millions d'euros, en progression de 0,8 %, et le résultat opérationnel s'établit à 121 millions d'euros. La participation dans Havas, mise en équivalence dans les comptes de Compagnie du Cambodge, a représenté une contribution de 12 millions d'euros.

AEGIS

À fin 2006, la participation du Groupe Bolloré atteint 29,2 % du capital d'Aegis⁽²⁾, société de marketing services spécialisée dans les médias et les études de marché. Cette participation représente un investissement de 615 millions d'euros, et sa valeur boursière à fin février 2007 s'élève à 708 millions d'euros. Le Groupe continue de demander une représentation au Conseil d'Aegis.

VALLOUREC

Au cours du premier semestre 2006, le Groupe a cédé 10,2 % de Vallourec pour 613 millions d'euros, réalisant une plus-value de 541 millions d'euros. À la suite de ces cessions, le Groupe détenait, à fin 2006, 7,5 % du capital de Vallourec, dont une importante part a été couverte au second semestre 2006 par des ventes à terme. Au cours du premier trimestre 2007, l'exercice d'une partie de ces ventes à terme a permis au Groupe d'encaisser 377 millions d'euros qui devrait se traduire par une plus-value estimée à 345 millions d'euros. À la suite de ces opérations, la participation du Groupe dans le capital de Vallourec s'élève à 4 % dont la moitié est également couverte par des ventes à terme optionnelles venant à échéance en 2008.

IER (47,30 %)

IER, filiale à 99 % du Groupe Bolloré, est leader mondial des terminaux d'impression et de lecture permettant le traitement sécurisé des flux de passagers. Il est également l'un des leaders mondiaux dans la fourniture d'équipements de contrôle, de sécurisation de l'accès des piétons et des véhicules dans les immeubles, les réseaux de transports en commun et les infrastructures publiques sensibles.

Le Groupe Bolloré a souhaité permettre à IER et sa filiale Automatic Systems de passer du statut de fabricant d'imprimantes mécaniques à celui de concepteur et constructeur de bornes intégrant une forte composante logicielle. Les investissements réalisés commencent à porter leurs fruits et le résultat opérationnel consolidé poursuit son amélioration, même s'il reste encore négatif de 4 millions d'euros. Il intègre des dépenses de Recherche et développement pour 11 millions d'euros.

IER a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 167,7 millions d'euros, en retrait de 3,5 % à périmètre et changes constants par rapport à 2005. Les ventes de terminaux, imprimantes, lecteurs d'embarquement et bornes sont en retrait par rapport à l'exercice 2005, qui avait bénéficié d'importantes commandes. En revanche les activités des services concernant les Terminaux et bornes ont réalisé un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros, en nette progression par rapport à 2005.

Les ventes de RFID (*Radio Frequency Identification*, système d'identification par radiofréquence) ont à nouveau connu en 2006 une forte croissance supérieure à 70 %. La mise en service au deuxième semestre 2005 d'une seconde ligne de production a permis de faire face à la demande d'étiquettes RFID en 2006, et il est prévu de mettre en place une troisième ligne en 2007.

L'activité Contrôle d'Accès, qui représente plus de 30 % des activités d'IER, a réalisé un chiffre d'affaires de 53,4 millions d'euros, en augmentation de 9 % par rapport à 2005. Les marchés de transports publics ont contribué pour la plus grande partie à cette croissance.

La cession de l'activité de négoce de matériels de la Division Identification Automatique lui permet de se recentrer sur la distribution de matériel associée à la vente de solutions intégrées, de services et de logiciels.

SAFA (46,37 %)

Safa Cameroun, filiale de Safa, exploite 8 200 hectares, dont 4 500 hectares de palmiers et 3 600 hectares d'hévéas. En 2006, la production d'huile a progressé de 7 % à 13 500 tonnes, principalement grâce à l'amélioration de 10 % des rendements d'huile à l'hectare. La montée en production des jeunes plantations d'hévéas a permis l'augmentation de 6 % du volume de caoutchouc, à 3 600 tonnes, après un accroissement de 24 % en 2005.

Dans un contexte international de hausse des cours, les prix de vente d'huile brute, obtenus sur le marché domestique, reculent cependant de 7 %, tandis que ceux du caoutchouc à l'exportation s'apprécient de 40 %. Le chiffre d'affaires 2006 progresse de 22 % et s'établit à 12 millions d'euros. Le résultat opérationnel 2006 s'élève à 4,4 millions d'euros et le résultat net, à 3,5 millions d'euros.

(1) 571 millions d'euros en tenant compte de l'option de Sébastien Holdings de vente de sa participation à Bolloré, venant à échéance en juin 2007.

(2) Incluant 1,6 % détenu par Nord Sumatra Investissements et 0,8 % détenu par Bolloré Participations.

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE (60,57 %)

Le résultat net social s'élève à 0,8 million d'euros, contre 0,7 million d'euros en 2005.

Le résultat net consolidé s'établit à 3,1 millions d'euros, contre 7,2 millions d'euros en 2005. Ce dernier intégrait des éléments positifs non récurrents, liés à l'amélioration de la situation en Côte-d'Ivoire. L'activité de chemins de fer de sa filiale Sitarail, qui relie la Côte-d'Ivoire au Burkina Faso, a connu un bon exercice 2006 avec une hausse des volumes transportés. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende brut unitaire de 20,52 euros en progression de 22 %.

SOCFINAL (11,53 %)

Le Groupe Bolloré est un actionnaire minoritaire important de Socfinal et de sa filiale Socfinasia, l'un des premiers planteurs indépendants dans le monde. Socfinal gère des plantations d'huile de palme, de caoutchouc et de café en Indonésie et en Afrique (Liberia, Kenya, Nigeria, Cameroun, Côte-d'Ivoire) représentant au total environ 130 000 hectares.

En 2006, grâce à la bonne tenue des cours du caoutchouc et de l'huile de palme, les plantations du Groupe Socfinal ont réalisé d'excellents résultats. Ainsi, en Indonésie, Socfinco, qui exploite 48 000 hectares de palmiers à huile et d'hévéas, a réalisé un résultat social de 41 millions d'euros, en hausse de 9 %. Les plantations de Côte-d'Ivoire, du Liberia et du Kenya affichent également de très bons résultats.

Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 198 993 104,37 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	198 996 104,37
Report à nouveau antérieur	48 976 393,80
Bénéfice distribuable	247 972 498,17
Dividendes	55 973 500,00
Au compte « Report à nouveau »	191 998 998,17

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 100 euros par action au nominal de 42 euros, en progression de 108 % par rapport à 2005.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement à partir du 13 juin 2007.

Renseignements concernant l'actionnariat

Au 1^{er} mars 2007, le capital de la Compagnie du Cambodge était réparti de la façon suivante :

	% du capital
Plantations des Terres Rouges	54,91
Compagnie des Glénans	22,05
Bolloré	16,18
Autres sociétés du Groupe Bolloré	5,64
Total Groupe Bolloré	98,78
Public	1,22
Total	100,00

Le nombre d'actions est identique à celui des voix.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun actionnaire, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 35, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 219 (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2006, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie. Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2005	2004	2003
Nombre d'actions	559 735	559 735	551 035
Dividendes (en euros)	48,00 ⁽¹⁾	40,00 ⁽²⁾	40,00
Montant distribué (en millions d'euros)	26,87	22,39	22,04

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2005 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2004 était éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Prescription des dividendes

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

Évolution du cours de l'action

Cours au 31 décembre 2005	1 510 euros
Cours au 31 décembre 2006	3 450 euros
Cours au 1 ^{er} mars 2007	3 471 euros

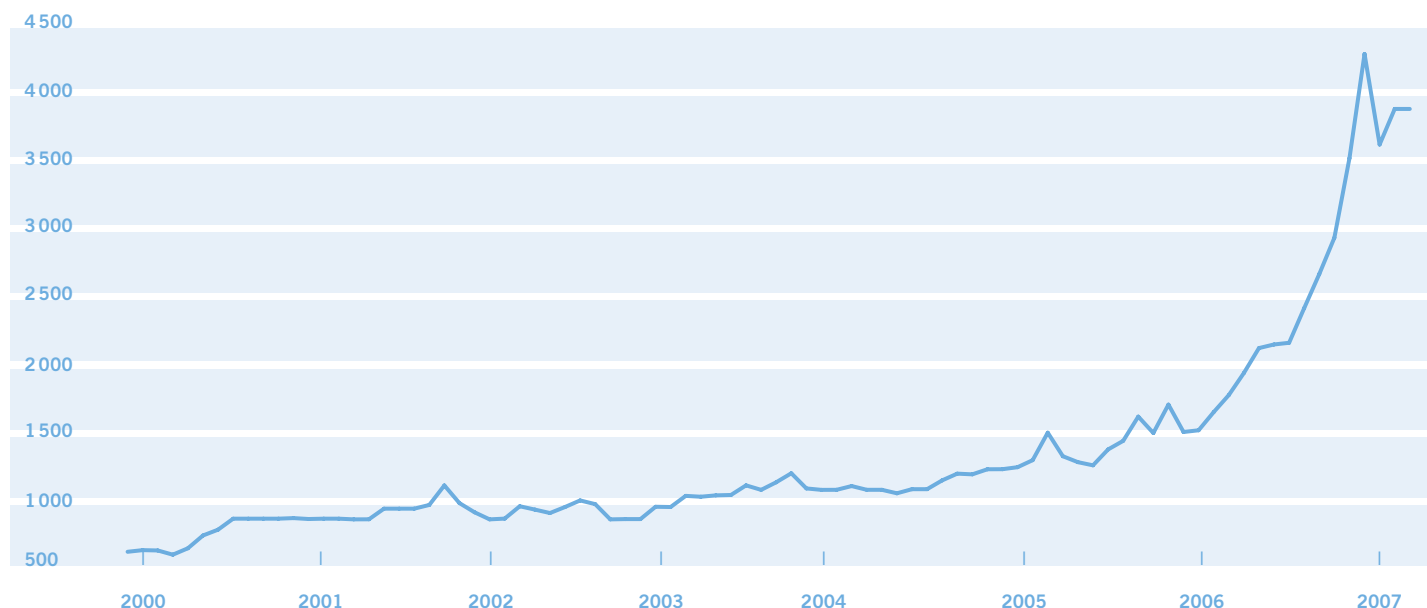
Au 1^{er} mars 2007, la capitalisation boursière de la Compagnie du Cambodge s'élève à 2017,8 millions d'euros.

Rapport de gestion

Rapport du Directoire

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION COMPAGNIE DU CAMBODGE

en euros (moyenne mensuelle)



Prises de participations

Prises de participations directes

Les prises de participations acquises dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

Société	Participations directes acquises en 2006		Total de la participation au 31/12/2006	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
Financière de Port-la-Forêt	55,52	55,52	0,00	0,00
Compagnie de Pleuven	55,52	55,52	55,52	55,52

Prises de participations indirectes

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française ont été au cours de l'exercice les suivantes :

Société	Participations indirectes acquises en 2006	Contrôle au 31/12/2006
	% en droits de vote	% en droits de vote
Financière d'Ouessant	99,00	99,00
Compagnie de Pleuven	0,00	55,52

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du même code et conclus au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil de surveillance.

Jetons de présence

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil de surveillance à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à 21 343 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil de surveillance, à parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des membres du Conseil de surveillance.

Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2006, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233.16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

- Comte Édouard de Ribes, Président du Conseil de surveillance
 - Rémunération brute : 172 720 euros
 - Jetons de présence : 10 675 euros
- Hubert Fabri, Vice-Président du Conseil de surveillance
 - Jetons de présence : 10 152 euros
- Daniel-Louis Deleau, Membre du Conseil de surveillance
 - Jetons de présence : 2 287 euros

- Bolloré Participations, Membre du Conseil de surveillance
Jetons de présence : 17 558 euros
- Plantations des Terres Rouges, Membre du Conseil de surveillance
Jetons de présence : 2 287 euros
- Marc Bebon, Président du Directoire
Rémunération brute : 38 869 euros
Jetons de présence : 5 800 euros
- Sébastien Bolloré, Membre du Directoire
Rémunération brute : 49 316 euros
Jetons de présence : 3 500 euros

Aucun contrat de service ne prévoyant l'octroi d'avantages à son terme ne lie les membres du Conseil de surveillance et du Directoire à la société ou à l'une de ses quelconques filiales.

Mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

COMTE ÉDOUARD DE RIBES PRÉSIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine
- Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge
- Président d'honneur de Société Industrielle et Financière de l'Artois et IER
- Vice-président de Bolloré
- Directeur général de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard
- Administrateur de Bolloré, Ciments français, IER, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge et HR Banque
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration de Financière Moncey

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président de Redlands Farm Holding
- Vice-Président de Société Financière des caoutchoucs (Socfin)
- Administrateur de Plantations des Terres Rouges, Société Financière des Caoutchoucs (Socfin), Nord Sumatra Investissements, Société des Fermes Américaines (SFA)
- Représentant permanent de la Société Anonyme Forestière et Agricole au Conseil de Safa Cameroun
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Socfinasia, Socfinal et Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB)

HUBERT FABRI VICE-PRÉSIDENT – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), Société Industrielle et Financière de l'Artois, Terres Rouges Consultants ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Compagnie des Glénans.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Immobilière de la Pépinière, Induservices, Liberian Agricultural Company (LAC), Mopoli, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Financière des Caoutchoucs (Socfin), Socfinal, Socfinaf Cy Ltd, Socfinasia, Socfinco, Socfininter, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) ;
- Vice-président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Forestière Équatoriale, Safa Cameroun, Nord Sumatra Investissements, Plantations Nord Sumatra Ltd, Plantations des Terres Rouges, Mopoli Luxembourg, Socfinde, Socfindo, Terrasia, Okomu Oil Palm Cy ;
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Red Lands Roses, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm).

PLANTATIONS DES TERRES ROUGES MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Représentant permanent : Cédric de Bailliencourt

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Néant

BOLLORÉ PARTICIPATIONS ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Représentant permanent : Vincent Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Compagnie des Tramways de Rouen, Compagnie des Glénans, Financière de l'Odé, IER, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

(R) Renouvelé.

Rapport de gestion

Rapport du Directoire

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur d'Agro Products Investment Company Limited, de Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Nord Sumatra Investissements, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Safa Cameroun, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm), Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, SDV Cameroun, SDV Congo, Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB), SDV-Saga Côte-d'Ivoire, Red Lands Roses, Compagnie Internationale de Cultures, Induservices, Plantations des Terres Rouges, Société des Fermes Américaines (SFA), Socfinal, Socfinasia, Socfinde, Terrasia.

DANIEL-LOUIS DELEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président du Conseil d'administration d'Agro Products Investment Co Ltd, de Terrasia, Société des Fermes Américaines (SFA), Tai Pan Limited, Deko Limited, Goldway (Far East) Limited, Kanway (Far East) Limited, Koway Limited
- Administrateur d'Afico, de Babcock Redlands Corporation, BB Groupe, Compagnie Internationale de Cultures, Florida Redlands Corporation, Induservices, Immobilière de la Pépinière, Mopoli, Plantations des Terres Rouges, PTR Finances, Safa Cameroun, Socfinal, Socfin Company Berhad, Socfinasia, Socfininter, Plantations Nord Sumatra Ltd, Redlands Farm Holding Ltd, Cook Redlands Corporation
- Représentant permanent de Société des Fermes Américaines (SFA) dans Cormoran Participations, Arlington Investissements, Carlyle Investissements, Dumbarton Invest, Latham Invest, Madison Investissements, Montrose Investissements, Morisson Investissements, Peachtree Invest, Renwick Invest, Swann Investissements.

MARC BEBON PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président de Bolloré Médias Investissements, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Kerdévo, Compagnie de Hoëdic, Compagnie de la Forêt-Fouesnant, Compagnie de Moustierlin, Compagnie de Pleuven, Compagnie de Port-Manech, Compagnie de Rosmadec, Compagnie des Monts d'Arrée, Compagnie du Fort Cigogne, Financière Arnil, Financière de Concarneau, Financière de Port-la-Forêt, Financière de Redon, Financière du Letty, Sofiprom
- Président-directeur général de Compagnie des Glénans
- Président et membre du Directoire de Compagnie du Cambodge

- Administrateur de Compagnie des Glénans et MP 42
- Liquidateur de la Société Centrale de Représentation (SCR)
- Représentant permanent de BB Groupe au Conseil de Bolloré Participations
- Représentant permanent de Bolloré Médias Investissements au Conseil d'Havas
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Bolloré et de Financière de l'Odé
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge aux Conseils de Compagnie des Tramways de Rouen, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et Société Industrielle et Financière de l'Artois
- Représentant permanent de Financière de Cézembre au Conseil de Société de Culture des Tabacs et Plantations industrielles
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Kerné Finance
- Représentant permanent de Omnium Bolloré à la Présidence de la Compagnie de Locronan
- Représentant permanent de Bolloré à la Présidence de Compagnie Saint-Gabriel
- Représentant de Financière de l'Odé au Conseil de Direct Soir
- Représentant de Financière du Letty aux Conseils de Société Navale Caennaise et Société Navale de l'Ouest

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Directeur général de JSA Holding BV
- Administrateur de Dumbarton Invest, JSA Holding B.V., Latham Invest, Madison Investissements, Montrose Invest, Morisson Investissements, Renwick Invest et Swann Investissements
- Représentant permanent de Financière de Beg Meil au Conseil de Participaciones y gestion financiera
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Société Havraise Africaine de Négoce

SÉBASTIEN BOLLORÉ MEMBRE DU DIRECTOIRE

Date d'entrée en fonction : 31 mars 2006

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de Bolloré participations, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge
- Représentant permanent de Financière de l'Odé au Conseil de Compagnie des Glénans

Tableau des délégations en cours de validité

(art. L.225-100 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2006

Autorisation donnée au Directoire d'émettre des **obligations subordonnées ou non ou des bons de souscription d'obligations de même type**

Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003 :

Autorisation jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 000 000 euros
Validité autorisation : 5 ans à compter de la date de l'Assemblée générale ordinaire (jusqu'au 4 juin 2008)

Délégation de compétence consentie au Directoire **en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (1^{re} résolution) :

Les augmentations de capital ne pourront dépasser 7 700 000 euros, le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros
Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

Délégation de pouvoir consentie au Directoire **à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (2^e résolution) :

Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

Délégation de compétence consentie au Directoire **en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (3^e résolution) :

Les augmentations de capital ne pourront dépasser 7 700 000 euros
Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

Délégation de compétence consentie au Directoire **à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (4^e résolution) :

Dans la limite de 1 % du nombre des actions composant le capital au 8 juin 2005 Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire en euros	Montant de l'opération en euros	Référence AMF
Bolloré	Transfert d'actions	21/12/2006	59 674	N/A	N/A	206D4704

Bolloré : (n° de siren 304 827 900), société ayant été absorbée par Bolloré Investissement le 21 décembre 2006.

Le déclarant est contrôlé indirectement par Vincent Bolloré.

N/A : non applicable

Rapport de gestion

Rapport du Directoire

Données sociales et environnementales

Données sociales

Au même titre que le Groupe Bolloré, la Compagnie du Cambodge inscrit sa stratégie dans la perspective d'un développement durable. Il a pour objectif d'ancrer dans le long terme sa croissance, ses préoccupations sociales, éthiques et environnementales.

Effectifs au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, la Compagnie du Cambodge emploie 1447 salariés par la détention d'une participation de 60,57 % dans le capital de la société Forestière Équatoriale qui contrôle indirectement la société Sitarail. Elle consolide deux sociétés et exerce principalement ses métiers dans le transport, notamment les chemins de fer.

Parmi les 1447 salariés de la Compagnie du Cambodge, 4 sont localisés en France et 1443 sont localisés en Afrique.

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France	Afrique	Total
Transport	0	1 443	1 443
Divers	4	0	4
Total	4	1 443	1 447
En pourcentage	0,28 %	99,72 %	100,00 %

EFFECTIFS PAR TYPE DE POPULATION

	Homme	Femme	Cadre	Non cadre	CDI	CDD	Total
Transport	1 356	87	124	1 319	1 327	116	1 443
Divers	2	2	2	2	4	0	4
Total	1 358	89	126	1 321	1 331	116	1 447
En pourcentage	93,85 %	6,15 %	8,71 %	91,29 %	91,98 %	8,02 %	100,00 %

EMBAUCHES / DÉPARTS

À travers sa filiale Sitarail, la Compagnie du Cambodge a procédé à 229 recrutements en 2006, dont 63 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

Embauches	Effectifs	%
Contrat à Durée Indéterminée	144	62,89
Contrat à Durée Déterminée	85	37,11
Total	229	100,00

Le nombre total des départs en 2006 est de 178 personnes.

Départs	Effectifs	%
Démissions	16	8,99
Fin de contrat à durée déterminée	37	20,79
Licenciements non économiques	19	10,67
Licenciements économiques	0	0
Mutations	0	0
Retraites	88	49,44
Autres motifs	18	10,11
Total	178	100,00

Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux

	Unité de mesure	Données 2006
Consommation de matières premières		
Eau	m ³	
Consommation d'énergie		
Électricité	MWh	
Fuel pour poids lourds, engins, usine	L	
Fuel et diesel oil pour navires	T	
Fuel et diesel oil pour locomotives	L	10 515 271
Gaz	m ³	21 982

Rapport du Président sur les conditions de préparation des travaux du Directoire, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et sur les éventuelles limitations que le Conseil de surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire

En application de l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance rend compte aux actionnaires dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des Affaires Juridiques et d'Audit Interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil. Afin de permettre à un nombre maximum de membres du Conseil d'assister aux séances du Conseil de surveillance, les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance, et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertations pour permettre la présence effective du plus grand nombre de membres du Conseil.

Cette manière de procéder donne des résultats appréciables puisqu'on constate que le taux de présence aux réunions du Conseil de surveillance est élevé. Ainsi, le Conseil s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice, les 30 mars, 8 juin, 28 septembre et 21 décembre 2006, étant précisé que le taux de présence s'est élevé respectivement à 100 %, 60 %, 80 % et 60 % au cours de ces séances.

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque membre du Conseil, afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil. Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque membre du Conseil de surveillance qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les membres du Conseil de surveillance à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Le Conseil de surveillance, en séance du 28 septembre 2006, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque membre du Conseil de surveillance aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Concernant les résultats de l'évaluation, les membres du Conseil de surveillance ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les membres du Conseil de surveillance ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition et qui permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

Par ailleurs, la composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil de surveillance à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 21 343 euros jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

Le Conseil du 28 septembre 2006 a décidé que la répartition de jetons de présence sera réalisée, à parts égales, au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance est présidé par le Comte Édouard de Ribes. En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire.

Définition et objectifs en matière de contrôle interne

La société ayant une activité de holding, le contrôle interne s'étend à toutes les sociétés contrôlées, notamment les sociétés cotées et celles ayant une incidence significative sur les comptes consolidés du fait de leur intégration dans le périmètre de consolidation.

Le Groupe Compagnie du Cambodge est inclus dans le Groupe Bolloré, les procédures de contrôle interne s'appliquant à la Compagnie du Cambodge et à ses filiales sont donc principalement celles de Bolloré.

La méthodologie du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par la Direction générale et l'ensemble du personnel de l'entreprise, destiné à fournir en permanence une assurance raisonnable quant à la concrétisation des objectifs suivants : réalisation et optimisation des opérations, fiabilité des informations financières, conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Selon ce référentiel, le contrôle interne recouvre : l'environnement du contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication des données nécessaires pour gérer et contrôler les opérations, le pilotage des outils de contrôle.

Comme tout système de contrôle, il vise à donner une assurance raisonnable que les risques sont maîtrisés ; il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils soient totalement éliminés.

Dans ce cadre, les objectifs principaux assignés au contrôle interne en vigueur chez la Compagnie du Cambodge sont les suivants :

- la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- la sauvegarde des actifs de la société ;
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité ;
- la fiabilité et la ponctualité de l'information financière ainsi que sa conformité aux principes comptables généralement admis (le Groupe applique les normes IFRS conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne de Compagnie du Cambodge repose sur les principes suivants :

Rapport de gestion

Rapport du Président sur les conditions de préparation des travaux du Directoire, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et sur les éventuelles limitations que le Conseil de surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire

LA SÉPARATION DES FONCTIONS

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau de la Compagnie du Cambodge.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (Ressources Humaines, Juridique, Finance).

DES FILIALES AUTONOMES ET RESPONSABLES

La Compagnie du Cambodge est organisée en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières
- la protection de leurs actifs
- la gestion de leurs risques

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

UN SUPPORT ET UN CONTRÔLE COMMUNS À L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

La Direction de l'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

LE COMITÉ MENSUEL DE RÉSULTAT

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

LES ORGANES D'ADMINISTRATION DES FILIALES

Dans chaque filiale de Compagnie du Cambodge, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

LES DIRECTIONS DES FILIALES

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

L'AUDIT INTERNE GROUPE

Le Groupe dispose d'une Direction d'audit interne central intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, un suivi de missions précédentes et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit évalue de façon indépendante l'application et le respect des procédures internes et propose des améliorations à la Direction générale des sociétés auditées. Les rapports d'audit sont destinés à ces dernières, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et à la Direction financière Groupe. L'audit interne applique les principes généralement admis dans la profession.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière et à la Direction générale du Groupe. Les comptes de Compagnie du Cambodge sont certifiés conjointement par le cabinet Constantin Associés représenté par Thierry Quéron et AEG Finances représenté par Gérard Harmand (titulaires). Tous deux ont été nommés pour six ans par l'Assemblée générale du 8 juin 2006.

Description du processus de contrôle interne

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- Au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un

budget, détaillant les perspectives de résultat et l'évolution de la trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles.

- Une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de divisions et les directions fonctionnelles du Groupe (Relations Humaines, Juridique, Finance).

LA SAUVEGARDE DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du comité des risques qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

LA PRÉVENTION ET LA MAÎTRISE DES RISQUES

LA GESTION DES RISQUES

Les litiges et risques sont suivis par chaque entité qui en rend compte à sa division en fonction de leur matérialité. Par ailleurs, la Direction juridique fournit son assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Les principaux risques sont identifiés dans le chapitre « Analyse des risques du Groupe » du rapport annuel.

MISE EN PLACE D'UNE CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Afin de mieux évaluer et contrôler les risques inhérents au fonctionnement de chaque entité, une démarche globale de cartographie des risques a été initiée en 2005 par la Direction financière du Groupe.

L'objectif est d'identifier les risques majeurs et de rechercher les améliorations susceptibles d'en réduire la fréquence et l'impact.

LA FIABILITÉ ET LA PONCTUALITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil de surveillance, ils donnent lieu à publication. Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- la Direction de la consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;

- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

LE PROCESSUS DE LA REPORTING DU FINANCIER

Les Directions de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net. Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière. Les informations sont présentées sous un format standardisé, respectant les règles et normes de consolidation, et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Groupe a élaboré une charte d'éthique, que chaque division a adaptée, à ses propres activités et à son propre environnement. La charte d'éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe a établi, en 2006, la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer ces informations privilégiées en vue de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

L'ensemble des procédures financières mais aussi administratives et juridiques a été regroupé dans un manuel disponible par intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

En 2006, une mise à jour de ce manuel a été entreprise par les Directions contrôle de gestion et audit interne, afin de faciliter l'accès de ces informations à l'ensemble des filiales du Groupe.

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Direction de l'audit adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines du social et de l'environnemental. L'analyse des réponses permet de recenser les réalisations et d'identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le Groupe.

Au titre de l'environnemental, un réseau de référents des filiales se réunit au siège du Groupe afin de mettre en commun les compétences et de s'assurer de la bonne application des réglementations françaises et internationales. Ce groupe de travail a également vocation à définir un programme de formation pour les intervenants de terrain.

Le Président

Rapport de gestion

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Compagnie du Cambodge et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance de l'organisation générale du contrôle interne au regard des objectifs de la société, notamment en matière de fiabilité de l'information comptable et financière, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de cette information, présentées dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Thierry Quéron

AEG FINANCES
Gérard Harmand

comptes consolidés

16	Bilan consolidé	
17	Compte de résultat consolidé	
18	Variation de la trésorerie consolidée	
19	Variation des capitaux propres consolidés	
20	Principes comptables	note 1
25	Principales variations de périmètre	note 2
25	Comparabilité des comptes	note 3
26	Notes sur le bilan	notes 4 à 24
40	Notes sur le compte de résultat	notes 25 à 29
45	Autres informations	notes 30 à 39
47	Liste des sociétés consolidées	note 40
48	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
<i>Goodwill</i>	4	1 340	1 309	3 509
Immobilisations incorporelles	5-25	36	79	141
Immobilisations corporelles	6-25	9 231	7 767	8 379
Titres mis en équivalence	8	722 832	609 631	85 528
Autres actifs financiers	9	2 190 298	1 746 740	672 621
Impôts différés	29	845	1 364	1 383
Autres actifs	10-12	57	223	196
Actifs non courants		2 924 639	2 367 113	771 757
Stocks et en-cours	11	3 854	3 914	4 277
Clients et autres débiteurs	12-13	8 259	6 891	9 351
Impôts courants	12-14	1 038	2 845	2 885
Autres actifs	12-15	5 404	5 853	6 244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12-16	476 896	125 597	242 080
Actifs courants		495 451	145 100	264 837
Total actif		3 420 090	2 512 213	1 036 594

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Capital		23 509	23 509	23 509
Primes liées au capital		282 575	282 575	282 575
Réserves consolidées		1 612 297	973 725	207 189
Capitaux propres, part du Groupe		1 918 381	1 279 809	513 273
Intérêts minoritaires		735 247	429 487	151 599
Capitaux propres		2 653 628	1 709 296	664 872
Autres fonds propres				
Dettes financières à long terme	19-20	228 095	228 398	228 932
Provisions pour avantages au personnel	18	1 893	1 812	1 882
Autres provisions	17-19	6 397	7 299	7 508
Impôts différés	29	32 997	57 641	202
Autres passifs	19-21	1 157	6 510	8 902
Passifs non courants		270 539	301 660	247 426
Dettes financières à court terme	19-20	430 304	486 266	113 626
Provisions (part à moins d'un an)	17-19	25	537	65
Fournisseurs et autres créditeurs	19-22	17 383	13 098	9 210
Impôts courants	19-23	48 210	1 356	1 395
Autres passifs	19-24	1	0	0
Passifs courants		495 923	501 257	124 296
Total passif		3 420 090	2 512 213	1 036 594

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	25-26	36 212	31 439	22 044
Achats consommés		(30 773)	(25 643)	(21 080)
Frais de personnel		(9 327)	(8 252)	(7 356)
Amortissements et provisions		(1 021)	(133)	(2 661)
Autres produits et charges opérationnels		(441)	4 481	(360)
Résultat opérationnel	25-26-27	(5 350)	1 892	(9 413)
Coût net du financement		(11 962)	(7 582)	1 129
Autres produits et charges financiers	28	592 255	17 671	35 454
Résultat financier	26-28	580 293	10 089	36 583
Part dans le résultat net des entreprises associées	8-25	13 068	8 033	(7 309)
Impôts sur les résultats	29	(47 136)	(1 197)	(3 675)
Résultat net consolidé		540 875	18 817	16 186
Résultat net consolidé, part du Groupe		313 525	15 899	15 943
Intérêts minoritaires		227 350	2 918	243

RÉSULTAT PAR ACTION

	2006	2005	2004
Activités totales			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	556 193	556 193	556 193
Résultat net part du Groupe par action en euros	563,7	28,6	28,7
Nombre de titres émis au 31 décembre	559 735	559 735	559 735
Nombre de titres d'autocontrôle	3 542	3 542	3 542
Nombre de titres potentiels – Obligations convertibles			
Total nombre de titres émis et potentiels	556 193	556 193	556 193
Résultat net part du Groupe dilué par action en euros	563,7	28,6	28,7

Comptes consolidés

Variation de la trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Flux d'exploitation				
Résultat net part du Groupe		313 525	15 899	15 943
Part des intérêts minoritaires		227 350	2 918	243
Résultat net consolidé		540 875	18 817	16 186
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :				
– élimination des amortissements et provisions		(29 588)	18 540	628
– élimination de la variation des impôts différés		(607)	38	8
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		26 974	(8 033)	7 360
Élimination des plus-values ou moins-values de cession		(578 864)	(18 820)	(26 883)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		8 655	4 186	4 315
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		40 187	4 388	(3 778)
– dont stocks et en-cours		60	363	(155)
– dont dettes		45 013	1 704	(1 697)
– dont créances		(4 886)	2 323	(1 926)
Flux nets de trésorerie provenant de l'exploitation		7 632	19 116	(2 166)
Flux d'investissement				
Décaissements liés à des acquisitions :				
– immobilisations corporelles		(2 310)	(862)	(427)
– immobilisations incorporelles		0	(1)	0
– titres et autres immobilisations financières		(406 785)	(499 940)	(450 683)
Encaissements liés à des cessions :				
– immobilisations corporelles		0	1 835	6
– immobilisations incorporelles		0	17	0
– titres		912 876	85 623	79 082
– autres immobilisations financières		2 171	1 808	6 365
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		(45 158)	(71 825)	13 876
Flux nets de trésorerie sur investissements		460 794	(483 345)	(351 781)
Flux de financement				
Décaissements :				
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(26 550)	(22 336)	(22 041)
– dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		5 026	(1 832)	(1 765)
– remboursements des dettes financières		(879)	(560)	(113)
Encaissements :				
– augmentation des capitaux propres		0	0	45 803
– Subventions d'investissements		0	0	0
– augmentation des dettes financières		1 057	1	222 362
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(21 346)	(24 727)	244 292
Incidence des variations de cours des devises		0	45	(17)
Incidence des reclassements		0	0	0
Variation de la trésorerie		447 080	(488 911)	(109 672)
Trésorerie à l'ouverture	16	(359 326)	129 585	239 257
Trésorerie à la clôture	16	87 754	(359 326)	129 585

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle	Juste valeur IAS 32-39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2004 IFRS	23 509	282 575			(283)	207 472	513 273	151 599	664 872
IAS 32-39 net d'impôt				240 313			240 313	45 492	285 805
Capitaux propres au 01/01/2005	23 509	282 575		240 313	(283)	207 472	753 586	197 091	950 677
Variation des réserves de conversion					1 534		1 534	1 085	2 619
Augmentation de capital de la société mère									
Dividendes distribués						(22 352)	(22 352)	(1 832)	(24 184)
Variations de périmètre								(762)	(762)
Titres de l'entreprise consolidante (variation)			(41)				(41)		(41)
Variation réserves consolidées liées à l'autocontrôle						(2 723)	(2 723)	2 723	
IAS 32-39				533 906			533 906	228 264	762 170
Résultat de l'exercice						15 899	15 899	2 918	18 817
Capitaux propres au 31/12/2005	23 509	282 575	(41)	774 219	1 251	198 296	1 279 809	429 487	1 709 296
Variation des réserves de conversion					(8 287)		(8 287)	(5 891)	(14 178)
Augmentation de capital de la société mère									
Dividendes distribués						(26 550)	(26 550)	5 023	(21 527)
Variations de périmètre ⁽¹⁾						(6 891)	(6 891)	10 005	3 114
Titres de l'entreprise consolidante (variation)									
Variation réserves consolidées liées à l'autocontrôle									
IAS 32-39				366 775			366 775	69 273	436 048
Résultat de l'exercice						313 525	313 525	227 350	540 875
Capitaux propres au 31/12/2006	23 509	282 575	(41)	1 140 994	(7 036)	478 380	1 918 381	735 247	2 653 628

(1) Incidence de l'apport à Compagnie de Pleuven des titres Bolloré Médias Investissements, Financière de Sainte-Marine et Financière de Port-La-Forêt par les sociétés Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois et Compagnie du Cambodge.

Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Principes comptables

A/ FAITS MARQUANTS

VALLOUREC

Au cours du premier semestre 2006, le Groupe a cédé 10,20 % de la société Vallourec pour 612,6 millions d'euros, réalisant une plus-value nette de frais de cession de 540,7 millions d'euros.

FINANCIÈRE DE PORT-LA-FORÊT

Compte tenu des investissements financiers effectués au premier semestre 2006, la société Financière de Port-la-Forêt a été intégrée globalement sur l'exercice.

B/ PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

Compagnie du Cambodge est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 – Puteaux. La société est cotée à Paris.

En date du 22 mars 2007, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Compagnie du Cambodge (« le Groupe ») au 31 décembre 2006. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 6 juin 2007.

B.2 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2006 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2006. Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC).

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005. Les comptes de l'exercice 2004 sont retraités en IFRS, comme précisé dans la plaquette 2005 et ci-dessous en B.4 – Modalités de première application des IFRS.

B.3 – NORMES UTILISÉES

NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2006

- *Amendements de la norme IAS 39 « option juste valeur », « garantie financière et assurance crédit » et « couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupes »*

Le Groupe a appliqué dans ses comptes les amendements IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2006. Cette application n'a pas modifié la qualification, ni la désignation des relations de couverture du Groupe, et n'a pas modifié les traitements comptables retenus pour les exercices précédents.

- *IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location »*

Le Groupe a appliqué l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location » à compter du 1^{er} janvier 2006. Le Groupe n'a pas identifié, dans ses comptes 2004 et 2005, d'élément relevant de cette norme dont le traitement comptable doive être modifié. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés de l'exercice 2006.

- *Amendement de la norme IAS 19 « Avantages du personnel »*

L'amendement de la norme IAS 19 concernant les écarts actuariels, les régimes groupe et l'information à fournir, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le Groupe a choisi de ne pas retenir l'option offerte concernant la comptabilisation de l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres.

L'information complémentaire requise est présentée dans la note relative aux engagements envers le personnel.

- *Amendement de la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères »*

Cet amendement, en vigueur à compter de 2006 et d'application rétrospective, ne modifie pas les pratiques du Groupe en matière de couverture des investissements nets dans les filiales étrangères.

- *IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques »*

L'application rétrospective de ce texte n'a pas donné lieu à la comptabilisation de provisions matérielles dans les comptes du Groupe.

La révision des normes IFRS 1, 4 et 6 n'a eu aucune incidence significative sur les comptes consolidés 2006.

NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE POSTÉRIEUREMENT AU 1^{ER} JANVIER 2007

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2006 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2007 et postérieurement.

- *Interprétation IFRIC 12 « Contrats de concession »*

L'IFRIC a publié le 30 novembre 2006 l'interprétation IFRIC 12 « contrats de concession » qui fait suite aux projets D12, D13 et D14 qui précisaient le champ d'application et le modèle comptable à retenir pour les contrats de concession.

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- la prestation liée au contrat revêt la nature de service public ;
- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif de la prestation ;
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

En contrepartie de ses prestations de service, le concessionnaire comptabilise un actif dont la nature dépend de la façon dont sont rémunérées les prestations effectuées.

Si le risque de sous-utilisation de l'actif est à la charge du Groupe, un actif incorporel est comptabilisé.

Dans le cas contraire, si la rémunération est garantie par le concédant, la contrepartie du chiffre d'affaires lié au contrat est un actif financier de la catégorie des prêts et créances.

Le Groupe considère que les concessions qu'il opère ne relèvent pas de l'interprétation IFRIC 12 car, pour toutes ces concessions, les tarifs sont fixés par le concessionnaire, et non par le concédant.

Le traitement comptable retenu actuellement par le Groupe est décrit dans la note B.6 Règles et Méthodes d'évaluation.

Une description des contrats de concession en cours figure en note 7.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations, et amendements suivants :

- *Amendement IAS 1 « Présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir sur le capital,*

- *IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers », concernant notamment l'information à fournir dans les notes annexes aux comptes consolidés sur la gestion des risques financiers,*

- *IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes »,*

- *IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions » qui précise que toute transaction donnant lieu à remise d'instruments de capitaux propres ou à paiement dont le montant dépend de la valeur d'un instrument de capitaux propres de l'entité doit être comptabilisée en application de la norme IFRS 2,*

- IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés »,
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation » interdisant de reprendre en clôture annuelle une dépréciation d'un *goodwill*, d'un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier enregistré au coût constatée en période intermédiaire,
- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes » qui précise en particulier le traitement comptable à appliquer lorsque les salariés d'un sous-groupe se voient attribuer des actions de la société mère,

Le Groupe a commencé l'examen de ces nouveaux textes et estime, à ce stade, que leur adoption ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

- IFRIC 3 « Droit d'émission des gaz à effet de serre »
Compte tenu du retrait par l'IASB de son interprétation IFRIC « Droits d'émission » et des incertitudes de comptabilisation qui en résultent, le Groupe n'a comptabilisé aucune incidence des quotas d'émission de CO₂.

B.4 – MODALITÉS DE PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Dans le cadre de la première application des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres,
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 ;
- non-application des dispositions d'IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation », d'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dès le 1^{er} janvier 2004 ;
- non-application anticipée des interprétations IFRIC 4 (Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location) et IFRIC 6 (Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – Déchets d'équipements électriques et électroniques) au 1^{er} janvier 2004.

B.5 – MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires, la situation nette ou le total du bilan sont supérieurs à 2 millions d'euros.

2. OPÉRATIONS INTRAGROUPES

Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :

- entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
- entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée soit globalement soit proportionnellement.

3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. OPÉRATIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat. Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

Le résultat de change issu de la conversion des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement est imputé en résultat opérationnel.

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupements d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

B.6 – RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour les chapitres suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur ;
- la valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- l'estimation de produits à recevoir ou de charges à payer ;
- l'évaluation des actifs biologiques (IAS 41).

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par les prestations de services du secteur du Transport.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

3. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. CONTRATS DE CONCESSION

Le Groupe a analysé les caractéristiques de tous les contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer. Ces analyses ne révèlent aucune concession relevant de l'interprétation IFRIC 12 « Contrats de concession ».

Les contrats de concession en cours dans les exercices présentés ne comprennent pas de contrats de construction. Il s'agit principalement de contrats d'exploitation établissant que le Groupe assume le rôle d'exploitant, et fixe librement les tarifs de ses prestations.

Dans le cas où un droit d'usage est exigé à l'initiation du contrat, une immobilisation incorporelle est comptabilisée et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe applique IFRIC 4 « Déterminer si un contrat comporte une location » (voir plus haut) afin d'identifier les actifs qui répondraient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Si cette règle ne s'applique pas, le Groupe comptabilise les actifs concernés selon la norme IAS 16 « Actifs corporels » et applique l'approche par composants. Les biens renouvelables sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Dans le cas où le Groupe est contractuellement tenu de réaliser des travaux de remise en état des infrastructures qui ne sont pas comptabilisées à l'actif, le Groupe comptabilise des provisions conformément à la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels ».

En l'absence de location-financement identifiée, les revenus de l'exploitation sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et les redevances versées au concédant en charge d'exploitation sur l'exercice au cours duquel elles sont assumées.

5. COÛT NET DU FINANCEMENT

Le coût comprend les charges d'intérêt sur la dette ainsi que les intérêts perçus sur placements de trésorerie.

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'effet des cessions de titres, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

7. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* dont l'amortissement n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement.

8. GOODWILL

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « titres mis en équivalence ».

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique *goodwill*.

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentative de ces intérêts.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet est promise ;
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement ne répond à ces conditions au 31 décembre 2006.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré

peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions, installations spécifiques	8 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

11. DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont présentées en note 4 *Goodwill*.

12. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon l'IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition, et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participations des sociétés non consolidées, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux

Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

14. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. Le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

15. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ce poste inclut les disponibilités sans risque de non-transférabilité ainsi que les valeurs mobilières de placement réalisables à moins de trois mois. Les soldes créditeurs de banques sont constatés dans les passifs financiers courants.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie.

Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

17. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

18. PROVISIONS

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

19. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 (aucun plan en cours dans ce cas).

20. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par des actuaires indépendants suivant la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime

existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge (ou en profit, selon le sens).

Si ces droits ne sont pas acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuarielles, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs de régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné (méthode du « corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues.

Les montants des paiements futurs des avantages du personnel sont basés sur des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant un taux moyen de 3,85 % (3,5 % au 31 décembre 2005).

Le montant net de la période qui correspond à la somme du coût des services rendus, est, sous l'effet de l'actualisation sous déduction de la rentabilité attendue des actifs du régime, comptabilisé en frais de personnel.

Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux médailles du travail ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

21. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et concours bancaires courants. La part à moins d'un an des passifs financiers est comptabilisée en passifs financiers courants. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe.

22. ENGAGEMENT D'ACHAT D'INTÉRÊTS MINORITAIRES.

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières avec pour contrepartie un *goodwill* si le montant de l'engagement excède la valeur des intérêts minoritaires à acquérir.

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

23. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée par pôle de métiers en premier niveau d'analyse et par zone géographique en second niveau compte tenu de l'organisation du Groupe, et ce conformément aux dispositions de IAS 14. Les activités principales par secteur d'activité sont les suivantes :

Pour les entités intégrées globalement :

- Transport : concession de la ligne de chemin de fer reliant le Burkina Faso à la Côte-d'Ivoire.

- Autres activités : portefeuilles de participations.

Pour les sociétés mises en équivalence :

- Médias : technologies de l'information et de la communication, investissements dans le secteur publicitaire.

- Terminaux et systèmes spécialisés.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris DOM-TOM.

- Asie, Pacifique.

- Afrique.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 25. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

Note 2 – Principales variations de périmètre

EXERCICE 2006

La Financière de Port-la-Forêt est consolidée et intégrée globalement depuis le 1^{er} janvier 2006.

La Compagnie de Pleuven a été constituée fin 2005. En 2006, elle a reçu, par voie d'apport les titres Financière de Sainte-Marine, Bolloré Médias Investissements et Financière de Port-La-Forêt détenus auparavant par les sociétés Bolloré, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois. Cette société est consolidée globalement sur l'exercice 2006.

EXERCICE 2005

Havas

Le Groupe, qui avait acquis en 2004 environ 20 % d'Havas et en était devenu le premier actionnaire, a conclu le 9 juin 2005 une convention avec Sebastian Holdings, actionnaire d'Havas à hauteur de 4 %, afin d'assurer la stabilité à long terme du capital d'Havas. Lors de l'Assemblée générale d'Havas du même jour, le Groupe a obtenu la nomination de quatre représentants au Conseil d'administration d'Havas. Havas est consolidée par mise en équivalence depuis le second semestre 2005.

EXERCICE 2004

Bolloré Médias Investissements

En 2004, la société Bolloré Médias Investissements a été créée et intégrée globalement dans les comptes du Groupe. Cette société porte les titres Havas acquis en 2004.

Dafci

Le 10 août 2004, Sofimap (hors du Groupe Compagnie du Cambodge) a cédé le Groupe Dafci à un groupe d'investisseurs ivoiriens. En conséquence, les sociétés du Groupe Dafci ne sont plus consolidées à compter du 31 juillet 2004.

Note 3 – Comparabilité des comptes

Aux variations de périmètre de consolidation près, les comptes de l'exercice 2006 sont comparables aux comptes de l'exercice 2005. Les normes IAS 32 et IAS 39 ne sont appliquées qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

Des chiffres clés sur les évolutions à périmètre constant sont présentés dans la note 26. Afin de les rendre comparables, les données 2006 sont ramenées au périmètre 2005.

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

Note 4 – Goodwill

ÉVOLUTION DES GOODWILL

(en milliers d'euros)	
Au 31/12/2004	3 509
Acquisition	0
Cession	(2 200)
Variation de change	0
Au 31/12/2005	1 309
Acquisition	31
Cession	0
Variation de change	0
Au 31/12/2006	1 340

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de valeur. La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), mesurées par activité, est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt. Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT, et intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques). En règle générale, les flux de trésorerie sont calculés à partir de la dernière réalisation, des budgets opérationnels, puis sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré.

Les tests ont été effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85). À l'issue de ces tests, aucune perte de valeur significative n'a été constatée.

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Transport et logistique	1 340	1 309	3 509
Total	1 340	1 309	3 509

PARAMÈTRES DU MODÈLE APPLICABLES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	Transport et logistique
Valeur nette comptable du <i>goodwill</i> en milliers d'euros	1 340
Taux de croissance sur prévisions de n + 2 à n + 5	3%
Taux de croissance sur valeur terminale ⁽¹⁾	NA
Coût moyen pondéré du capital (WACC)	12,5%

(1) S'agissant d'une concession, les projections de flux de trésorerie sont basées sur la durée du contrat de concession.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

ÉVOLUTION EN 2006

Valeurs brutes comptables (en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
Concessions, brevets, frais de recherche	137	0	0	0	0	0	137
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	302	0	0	0	0	0	302
Valeurs brutes comptables	439	0	0	0	0	0	439
Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
Concessions, brevets, frais de recherche	(134)	(3)	0	0	0	1	(136)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	(226)	(41)	0	0	0	0	(267)
Amortissements et provisions	(360)	(44)	0	0	0	1	(403)
Valeurs nettes comptables	79	(44)	0	0	0	1	36

ÉVOLUTION EN 2005

Valeurs brutes comptables (en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
Concessions, brevets, frais de recherche	155	1	(18)	0	0	(1)	137
Fonds commerciaux	302	0	0	0	0	(302)	0
Autres	0	0	0	0	0	302	302
Valeurs brutes comptables	457	1	(18)	0	0	(1)	439
Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
Concessions, brevets, frais de recherche	(130)	(6)	2	0	0	0	(134)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	(186)	(41)	0	0	0	1	(226)
Amortissements et provisions	(316)	(47)	2	0	0	1	(360)
Valeurs nettes comptables	141	(46)	(16)	0	0	0	79

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

Note 6 – Immobilisations corporelles

ÉVOLUTION EN 2006

Valeurs brutes comptables (en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
Terrains	107	0	0	0	0	0	107
Constructions	1 247	0	0	(36)	0	0	1 211
Installations techniques, matériels	552	55	0	0	0	0	607
Autres	11 031	2 011	(63)	(13)	0	317	13 283
Immobilisations en cours	561	243	0	0	0	(317)	487
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes comptables	13 498	2 309	(63)	(49)	0	0	15 695

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	(168)	12	0	24	0	0	(132)
Installations techniques, matériels	(438)	(85)	0	0	0	0	(523)
Autres	(5 125)	(760)	63	13	0	0	(5 809)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(5 731)	(833)	63	37	0	0	(6 464)
Valeurs nettes comptables	7 767	1 476	0	(12)	0	0	9 231

Les investissements 2006 sont détaillés par secteur d'activité dans la note 25 – Informations sectorielles.

ÉVOLUTION EN 2005

Valeurs brutes comptables (en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
Terrains	198	0	(91)	0	0	0	107
Constructions	2 065	0	(823)	0	5	0	1 247
Installations techniques, matériels	543	12	(16)	0	0	13	552
Autres	11 461	628	(1 110)	0	2	50	11 031
Immobilisations en cours	403	222	0	0	0	(64)	561
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes comptables	14 670	862	(2 040)	0	7	(1)	13 498

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	(244)	(48)	126	0	(2)	0	(168)
Installations techniques, matériels	(364)	(84)	10	0	0	0	(438)
Autres	(5 683)	(981)	1 539	0	(2)	2	(5 125)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(6 291)	(1 113)	1 675	0	(4)	2	(5 731)
Valeurs nettes comptables	8 379	(251)	(365)	0	3	1	7 767

Note 7 – Contrats de locations

CONTRATS DE LOCATIONS SIMPLES EN TANT QUE PRENEUR

Échéancier des paiements minimaux

AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concessions	(47 965)	(4 046)	(15 719)	(28 200)
Paielements minimaux	(475)	(93)	(373)	(9)
Total	(48 440)	(4 139)	(16 092)	(28 209)

AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concessions	(50 499)	(2 535)	(15 947)	(32 017)
Paielements minimaux	(322)	(7)	(315)	0
Total	(50 821)	(2 542)	(16 262)	(32 017)

AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concessions	(50 871)	(372)	(14 590)	(35 909)
Paielements minimaux	(442)	(83)	(359)	0
Total	(51 313)	(455)	(14 949)	(35 909)

CONTRATS DE LOCATIONS SIMPLES EN TANT QUE BAILLEUR

Échéancier de l'investissement brut total dans le contrat de location et de la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location.

AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paielements minimaux	368	92	276	0
Loyers conditionnels de l'exercice	60	15	45	0
Total	428	107	321	0

AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paielements minimaux	460	92	368	0
Loyers conditionnels de l'exercice	75	15	60	0
Total	535	107	428	0

AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paielements minimaux	552	92	368	92
Loyers conditionnels de l'exercice	90	15	60	15
Total	642	107	428	107

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE CONCESSION

Concessionnaire	Infrastructures	Concédant	Durée du contrat	Contrepartie du droit d'usage accordé par le concédant ⁽¹⁾	Contrôle des infrastructures utilisées et des développements ultérieurs ⁽²⁾
Sitarail	Réseau ferré reliant Abidjan/Ouagadougou (Côte-d'Ivoire/Burkina Faso)	États du Burkina Faso et de Côte-d'Ivoire	15 ans à compter de 1995, renouvelée jusqu'en 2030	redevance annuelle fixe + redevance sur chiffre d'affaires	Infrastructures existantes mises à disposition par le concédant qui en garde la propriété et assure les travaux de développement Obligation contractuelle d'entretien à la charge du concessionnaire

(1) Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles

(2) Les obligations contractuelles d'entretien et de remise en état font l'objet de provisions comptabilisées selon la norme IAS 37, et présentées en note 17 Provisions pour risques et charges

• Contrôle et régulation du tarif des prestations	Fixation libre des prix par le concessionnaire
• Origine des revenus du concessionnaire	Usagers
• Transfert des infrastructures à l'issue du contrat au concessionnaire	Non

Note 8 – Titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)		
Au 31 décembre 2004		85 528
Variation du périmètre de consolidation		415 638
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci dessous)		8 033
Autres mouvements ⁽¹⁾		100 432
Au 31 décembre 2005		609 631
Variation du périmètre de consolidation		36 724
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci dessous)		13 068
Autres mouvements ⁽¹⁾		63 409
Au 31 décembre 2006		722 832
(1) dont :	2006	2005
Distribution de dividendes	(8 655)	(4 186)
Écart de conversion	(14 177)	2 385
Variation juste valeur	78 806	102 635
Autres	7 435	(402)
Total	63 409	100 432

MONTANT DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006		Au 31/12/2005		Au 31/12/2004		Secteur d'activité
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	
Havas ⁽¹⁾	12 405	465 170	7 323	425 361	0	0	Média
Société Industrielle et Financière de l'Artois	2 536	143 574	2 749	92 632	458	35 797	Autres activités
IER	(3 643)	8 500	(4 605)	12 175	(7 569)	16 889	Terminaux Spécialisés
Compagnie des Tramways de Rouen	65	7 602	44	6 510	(44)	4 713	Autres activités
Société Anonyme Forestière et Agricole	1 534	10 910	1 827	9 521	358	7 870	Plantations
Rivaud innovation	13	3 495	671	3 482	(1 036)	2 828	Autres activités
Financière Moncey	45	81 624	(5)	59 083	(22)	17 029	Autres activités
Autres sociétés	113	1 957	29	867	546	402	
Total ⁽²⁾	13 068	722 832	8 033	609 631	(7 309)	85 528	

(1) Havas
Bolloré Médias Investissements, société consolidée dans la Compagnie du Cambodge, détient, au 31 décembre 2006, 26,60 % du capital du Groupe Havas (23,81 % au 31 décembre 2005).
Havas est une société cotée qui établit des comptes consolidés conformes au référentiel IFRS.
Au 31 décembre 2006, ses capitaux propres consolidés part du Groupe en IFRS s'élèvent à 940 millions d'euros, incluant le poste *goodwill* à hauteur de 1 404 millions d'euros. Le chiffre d'affaires 2006 s'élève à 1 472 millions d'euros et le résultat net part du Groupe à 46 millions d'euros.
Le Groupe ne détenant pas le contrôle d'Havas, au regard des normes IFRS, cette dernière est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe.
En effet, la norme IAS 27 « états financiers consolidés et individuels », définit le contrôle comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.
« Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle existe également lorsque la société mère, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :
(a) du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
(b) du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
(c) du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
(d) du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe. »
Or, au 31 décembre 2006, le Groupe ne détient que 26,60 % du capital d'Havas (30,55 % avec Sebastian Holdings).
Par ailleurs, il ne dispose à fin décembre 2006 que de 4 postes d'administrateurs sur 13 membres du Conseil d'administration d'Havas.
Vincent Bolloré, Président non-exécutif d'Havas depuis le mois de juillet 2005, et le Groupe ne disposent pas légalement, réglementairement ou contractuellement des pouvoirs de diriger les politiques financières et opérationnelles d'Havas ou de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration.
Afin de déterminer l'écart d'acquisition afférent à la société mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IAS 28 et d'IFRS 3, le coût d'acquisition a été alloué, par un conseil extérieur, aux différents actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition.
• les actifs incorporels identifiables conformément à IAS 38 et selon une pratique généralement retenue dans le secteur correspondant à des marques, des relations clients et à un réseau composé lui-même d'un ensemble d'actifs incorporels (relations clients, outils, marque) formant un tout indissociable. Ces actifs ont été évalués par actualisation de flux de redevances pour les marques et réseaux et par actualisation des flux futurs générés par les bases clients existantes, pour les relations clients ;
• les autres actifs ont été évalués à leur valeur nette comptable, celle-ci étant représentative de leur juste valeur ;
• les passifs et passifs éventuels ont été évalués à leur juste valeur notamment les OCEANE qui ont été réévaluées en valeur de marché.
Au 31 décembre 2006, la valeur comptable de la participation mise en équivalence s'élève à 465 millions d'euros et la quote-part de résultat revenant à l'investisseur est de 12 millions d'euros. La part du groupe dans les mouvements directement comptabilisés dans les capitaux propres d'Havas est très peu significative.
La valeur de marché de la participation s'établit à 480 millions d'euros au cours spot au 31 décembre 2006 et à 485 millions d'euros en moyenne 1 mois.

(2) Évaluation des titres mis en équivalence : conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence a été évaluée et testée à la clôture des comptes 2006. Aucune dépréciation n'est apparue à l'issue des tests réalisés.

Note 9 – Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2006 Valeur nette
Titres de participation cotés	1 645 983	411 001	(327 104)	304 044	12 221	2 046 145
Titres de participation non cotés	70 622	1 040	0	29 297	13 350	114 309
Total des titres de participation	1 716 605	412 041	(327 104)	333 341	25 571	2 160 454
Prêts, créances et dépôts	30 135	7	(2 171)	0	1 873	29 844
Total	1 746 740	412 048	(329 275)	333 341	27 444	2 190 298

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004 Valeur nette	Impact changement de méthode IAS 32-39	Solde ajusté 01/01/2005	Acqui- sitions	Cessions	Variation juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2005 Valeur nette
Titres de participation cotés	617 994	210 964	828 958	498 832	(62 951)	744 223	(363 079)	1 645 983
Titres de participation non cotés	24 207	31 203	55 410	1 100	(2 124)	16 371	(135)	70 622
Total titres de participation	642 201	242 167	884 368	499 932	(65 075)	760 594	(363 214)	1 716 605
Prêts, créances et dépôts	30 420	0	30 420	3	(282)	0	(6)	30 135
Total	672 621	242 167	914 788	499 935	(65 357)	760 594	(363 220)	1 746 740

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

DÉTAILS DES TITRES DE PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006				Au 31/12/2005		Au 31/12/2004	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Capitaux propres	dont résultat du dernier exercice	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés								
Havas	–	–	–	–	–	–	20,16 %	344 235
Vallourec ⁽¹⁾	7,49 %	845 491	2 223 200	999 300	17,68 %	828 484	17,75 %	100 889
Aegis ⁽²⁾	26,74 %	630 794	216 600	80 100	22,57 %	448 450	–	–
Financière de l'Odét ⁽¹⁾	14,25 %	293 321	245 845	25 230	14,25 %	222 080	14,25 %	44 036
Plantations Terres Rouges ^{(1) (3)}	10,00 %	125 200	437 399	38 440	10,00 %	61 027	10,49 %	40 180
Financière V ⁽⁴⁾	22,81 %	96 660	85 268	44	22,81 %	67 363	22,81 %	19 789
Bolloré (ex-Bolloré Investissement) ⁽¹⁾	1,65 %	65 467	874 184	211 300	0,20 %	5 025	0,20 %	1 655
Socfin	3,85 %	59 453	65 420	28 062	3,85 %	38 983	4,00 %	5 409
Gaumont ⁽¹⁾	9,63 %	25 749	218 000	25 400	9,69 %	20 476	10,06 %	17 044
Nord Sumatra Investissements ⁽¹⁾	5,00 %	10 475	210 335	5 923	5,00 %	11 274	5,00 %	2 047
Autres titres (aucun montant individuellement significatif)		7 844				13 443		66 917
Total		2 160 454				1 716 605		642 201

(1) Valorisation des titres au cours de bourse de décembre 2006 pour les sociétés cotées.

(2) Aegis

La norme IAS 28, « Participations dans des entreprises associées » préconise la consolidation par mise en équivalence des participations dans des entreprises associées lorsque l'investisseur détient une influence notable. Cette influence notable est définie par la norme comme « le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques ». « L'existence de l'influence notable d'un investisseur est habituellement mise en évidence par une ou plusieurs des situations suivantes :

(a) représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ;

(b) participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ;

(c) transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue ;

(d) échange de personnels dirigeants ;

(e) fourniture d'informations techniques essentielles. »

Or, bien que détenant au 31 décembre 2006 une participation de 26,74 % dans Aegis, le Groupe ne répond à aucune des situations ci-dessus et, notamment, malgré sa demande, ne dispose pas d'une représentation au sein du Conseil d'administration d'Aegis.

Compte tenu des faits exposés ci-dessus, le Groupe Compagnie du Cambodge estime que les conditions de la consolidation de cette participation ne sont pas remplies.

(3) Le Groupe ne détient pas d'influence notable sur Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 32,81 %, car les titres détenus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois (22,81 %) sont privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce Plantations des Terres Rouges sur Société Industrielle et Financière de l'Artois (via ses participations directes et indirectes dans cette dernière).

(4) Les titres de la société Financière V, holding intermédiaire de contrôle du Groupe, ont été valorisés par transparence à partir des valeurs d'équivalence calculées en fonction de la quote-part de capitaux propres consolidés du Groupe Financière de l'Odét et par transparence des cours de bourse de Financière de l'Odét et de Bolloré.

Note 10 – Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés à plus d'un an	34	(34)	0	209	(209)	0	1 327	(1 327)	0
Autres créances d'exploitation et comptes de régularisation à long terme	148	(91)	57	327	(104)	223	283	(87)	196
Total	182	(125)	57	536	(313)	223	1 610	(1 414)	196

Note 11 – Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	4 527	(673)	3 854	4 587	(673)	3 914	4 950	(673)	4 277
Total	4 527	(673)	3 854	4 587	(673)	3 914	4 950	(673)	4 277

Note 12 – Échéancier des créances

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2006	À moins d'un an	À plus d'un an	Provisions 31/12/2006	Valeur nette au 31/12/2006
Actifs non courants					
Autres actifs long terme	182	0	182	(125)	57
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	8 698	8 698	0	(439)	8 259
Impôts courants	1 038	1 038	0	0	1 038
Autres actifs courants	5 906	5 906	0	(502)	5 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	476 896	476 896	0	0	476 896

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2005	À moins d'un an	À plus d'un an	Provisions 31/12/2005	Valeur nette au 31/12/2005
Actifs non courants					
Autres actifs long terme	536	0	536	(313)	223
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	7 346	7 346	0	(455)	6 891
Impôts courants	2 845	2 845	0	0	2 845
Autres actifs courants	6 279	6 279	0	(426)	5 853
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 597	125 597	0	0	125 597

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2004	À moins d'un an	À plus d'un an	Provisions 31/12/2004	Valeur nette au 31/12/2004
Actifs non courants					
Autres actifs long terme	1 610	0	1 610	(1 414)	196
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	9 683	9 683	0	(332)	9 351
Impôts courants	2 885	2 885	0	0	2 885
Autres actifs courants	6 594	6 594	0	(350)	6 244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	242 080	242 080	0	0	242 080

Note 13 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés à moins d'un an	4 006	0	4 006	2 820	0	2 820	1 608	0	1 608
Créances sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	1 338	0	1 338	1 514	0	1 514	1 164	0	1 164
Fournisseurs débiteurs	677	0	677	537	0	537	340	0	340
Comptes courants actifs à moins d'un an	0	(291)	(291)	960	(291)	669	5 492	(291)	5 201
Autres créances d'exploitation à moins d'un an	2 635	(148)	2 487	1 341	(164)	1 177	1 021	(41)	980
Autres créances et comptes de régularisation court terme	42	0	42	174	0	174	58	0	58
Total	8 698	(439)	8 259	7 346	(455)	6 891	9 683	(332)	9 351

Note 14 – Impôt courant actif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôt courant actif	1 038	0	1 038	2 845	0	2 845	2 885	0	2 885
Total	1 038	0	1 038	2 845	0	2 845	2 885	0	2 885

Note 15 – Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Immobilisations financières courantes	502	(502)	0	426	(426)	0	350	(350)	0
Charges constatées d'avance à moins d'un an	368	0	368	299	0	299	159	0	159
Autres créances et comptes de régularisation courants	5 036	0	5 036	5 554	0	5 554	6 085	0	6 085
Total	5 906	(502)	5 404	6 279	(426)	5 853	6 594	(350)	6 244

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

Note 16 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	202 269	0	202 269	5 628	0	5 628	3 103	0	3 103
Valeurs mobilières de placement liquides	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie actif	274 627	0	274 627	119 969	0	119 969	238 977	0	238 977
Trésorerie et équivalents de trésorerie	476 896	0	476 896	125 597	0	125 597	242 080	0	242 080
Conventions de trésorerie passif	(388 629)	0	(388 629)	(484 861)	0	(484 861)	(111 423)	0	(111 423)
Concours bancaires courants	(513)	0	(513)	(62)	0	(62)	(1 072)	0	(1 072)
Trésorerie nette	87 754	0	87 754	(359 326)	0	(359 326)	129 585	0	129 585

Note 17 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties			avec utilisation	sans utilisation			
Provisions pour litiges	28	0	0	0	0	0	(4)	0	0	24
Autres provisions pour risques	149	0	0	0	0	0	(148)	0	0	1
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	360	0	(360)	(360)	0	0	0	0	0	0
Total provisions à moins d'un an	537	0	(360)	(360)	0	0	(152)	0	0	25
Provisions pour litiges	272	0	0	0	68	0	(81)	(1)	0	258
Provisions pour risques filiales	0	0	65	65	0	0	(65)	0	0	0
Autres provisions pour risques	2 136	0	0	0	143	0	(21)	0	0	2 258
Provisions pour impôts	399	0	0	0	0	(389)	(3)	0	0	7
Obligations contractuelles	4 164	0	0	0	469	(1 087)	0	0	0	3 546
Restructurations	328	0	0	0	0	0	0	0	0	328
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres provisions	7 299	0	65	65	680	(1 476)	(170)	(1)	0	6 397
Total	7 836	0	(295)	(295)	680	(1 476)	(322)	(1)	0	6 422

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2006

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(576)	0	320	0	(256)
Résultat financier	(104)	0	0	0	(104)
Charge d'impôt	0	0	2	0	2
Total	(680)	0	322	0	(358)

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe n'a aucun litige significatif en cours avec l'administration fiscale.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties			avec utilisation	sans utilisation			
Provisions pour litiges	64	0	0	0	0	0	0	(36)	0	28
Autres provisions pour risques	1	0	0	0	6	0	0	142	0	149
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	341	0	0	0	19	360
Total provisions à moins d'un an	65	0	0	0	347	0	0	106	19	537
Provisions pour litiges	246	0	0	0	51	(62)	0	37	0	272
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	2 759	0	0	0	149	(34)	(596)	(142)	0	2 136
Provisions pour impôts	396	0	0	0	5	0	(2)	0	0	399
Obligations contractuelles	3 779	0	0	0	469	(84)	0	0	0	4 164
Restructurations	328	0	0	0	0	0	0	0	0	328
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres provisions	7 508	0	0	0	674	(180)	(598)	(105)	0	7 299
Total	7 573	0	0	0	1 021	(180)	(598)	1	19	7 836

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2005

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(888)	0	596	0	(292)
Résultat financier	(128)	0	0	0	(128)
Charge d'impôt	(5)	0	2	0	(3)
Total	(1 021)	0	598	0	(423)

Note 18 – Engagements envers le personnel

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Valeur actualisée des obligations non financées	5 159	1	5 160	3 748	1	3 749	2 488	1	2 489
Écarts actuariels non comptabilisés	(3 267)	0	(3 267)	(1 937)	0	(1 937)	(607)	0	(607)
Actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	1 892	1	1 893	1 811	1	1 812	1 881	1	1 882

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Coût des services rendus	(144)	0	(144)	(130)	0	(130)	(78)	0	(78)
Charges d'intérêt	(137)	0	(137)	(117)	0	(117)	(70)	0	(70)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	(557)	0	(557)	0	0	0	(499)	0	(499)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(87)	0	(87)	(22)	0	(22)	0	0	0
Coûts des engagements envers le personnel	(925)	0	(925)	(269)	0	(269)	(647)	0	(647)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF / ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Au 1^{er} janvier	1 811	1	1 812	1 881	1	1 882	1 654	1	1 655
Augmentation	925	0	925	270	0	270	647		647
Diminution	(844)	0	(844)	(340)	0	(340)	(421)	0	(421)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Au 31 décembre	1 892	1	1 893	1 811	1	1 812	1 881	1	1 882

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Hypothèses	2006	2005	2004
Taux d'actualisation	3,85 %	3,50 %	4,50 %
Rendement attendu des actifs	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Augmentation des salaires	2,10 %	2,10 %	2,10 %
Augmentation des retraites	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Durée résiduelle	18 ans	18 ans	18 ans

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan ou par un engagement hors bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) varient selon les pays où ces avantages sont octroyés.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et le valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS DE COUVERTURE MALADIE À UN POINT D'ÉVOLUTION DES COÛTS MÉDICAUX

	Évolution des coûts médicaux	
	De - 1 %	De + 1 %
Variation des engagements de couverture maladie	- 13,03 %	+ 16,40 %

Note 19 – Échéancier des dettes

AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	225 756	999	224 276	481
Autres emprunts et dettes assimilées	432 643	429 305	330	3 008
Total des dettes financières	658 399	430 304	224 606	3 489
Passifs non courants				
Autres provisions	6 397	0	3 878	2 519
Autres passifs non courants	1 157	0	624	533
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	25	25	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	17 383	17 383	0	0
Impôt courant passif	48 210	48 210	0	0
Autres passifs courants	1	1	0	0

AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	226 634	518	225 595	521
Autres emprunts et dettes assimilées	488 030	485 748	1 716	566
Total des dettes financières	714 664	486 266	227 311	1 087
Passifs non courants				
Autres provisions	7 299	0	7 293	6
Autres passifs non courants	6 510	0	6 510	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	537	537	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	13 098	13 098	0	0
Impôts courants	1 356	1 356	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	227 169	518	226 130	521
Autres emprunts et dettes assimilées	115 389	113 108	1 716	565
Total des dettes financières	342 558	113 626	227 846	1 086
Passifs non courants				
Autres provisions	7 508	0	7 508	0
Autres passifs non courants	8 902	0	8 902	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	65	65	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	9 210	9 210	0	0
Impôts courants	1 395	1 395	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Note 20 – Caractéristiques des emprunts et dettes financières

SELON LA DEVISE

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005			Au 31 décembre 2004		
	Total	Euros	Autres devises	Total	Euros	Autres devises	Total	Euros	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit	225 756	225 108	648	226 634	225 468	1 166	227 169	225 485	1 684
Autres emprunts et dettes assimilées	432 643	432 093	551	488 030	487 933	97	115 389	115 151	238
Total des dettes financières	658 399	657 201	1 199	714 664	713 401	1 263	342 558	340 636	1 922

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

SELON LE TAUX

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	225 756	3 534	222 222	226 634	4 292	222 342	227 169	4 810	222 359
Autres emprunts et dettes assimilées	432 643	3 493	429 150	488 030	3 107	484 923	115 389	3 804	111 585
Total des dettes financières	658 399	7 027	651 372	714 664	7 399	707 265	342 558	8 614	333 944

Note 21 – Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	1 788	0	0	(404)	0	(228)	1 156
Autres dettes d'exploitation à plus d'un an	4 722	0	0	1	0	(4 722)	1
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 510	0	0	(403)	0	(4 950)	1 157

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	2 677	0	0	(659)	0	(230)	1 788
Autres dettes d'exploitation à plus d'un an	6 225	0	0	(1 504)	0	1	4 722
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	8 902	0	0	(2 163)	0	(229)	6 510

Note 22 – Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à moins d'un an	10 656	4	0	(2 767)	0	(1)	7 892
Dettes sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	1 882	0	0	(359)	0	(1)	1 522
Clients créditeurs	267	0	0	(254)	0	0	13
Comptes courants passif à moins d'un an	33	0	0	517	0	0	550
Autres dettes d'exploitation à moins d'un an	260	0	0	2 421	0	4 723	7 404
Autres dettes et comptes de régularisation courants	0	0	0	2	0	0	2
Total	13 098	4	0	(440)	0	4 721	17 383

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à moins d'un an	4 692	0	0	5 963	0	1	10 656
Dettes sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	1 677	0	0	205	0	0	1 882
Clients créditeurs	416	0	0	(149)	0	0	267
Comptes courants passif à moins d'un an	1 975	0	0	(1 942)	0	0	33
Autres dettes d'exploitation à moins d'un an	440	0	0	(180)	0	0	260
Autres dettes et comptes de régularisation courants	10	0	0	(10)	0	0	0
Total	9 210	0	0	3 887	0	1	13 098

Note 23 – Impôts courants passif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Impôts courants passif	1 356	0	0	46 625	0	229	48 210

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Impôts courants passif	1 395	0	0	(268)	0	229	1 356

L'impôt courant passif 2006 s'explique principalement par la charge d'impôt due au titre des cessions de titres de participation survenues au cours de l'exercice.

Note 24 – Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance à moins d'un an	0	0	0	1	0	0	1
Autres dettes et comptes de régularisation courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0	1

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Comptes consolidés

Notes sur le compte de résultat

Note 25 – Informations sectorielles

VENTILATION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

L'activité de la Compagnie du Cambodge et de ses principales filiales intégrées globalement étant une activité de portefeuille, l'information sectorielle concerne essentiellement l'activité de Sitarail.

Les transferts entre secteurs sont effectués aux conditions de marché.

EN 2006

(en milliers d'euros)	Transport et logistique	Terminaux et systèmes spécialisés	Médias	Autres activités	Élimination inter-secteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires	36 096	0	114	2	0	36 212
Dotations nettes aux amortissements	(1 358)	0	(27)	(8)	0	(1 393)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	1 236	0	0	222	0	1 458
Autres charges opérationnelles nettes						(41 627)
Résultat opérationnel	2 429	0	(950)	(6 829)	0	(5 350)
Résultat financier						580 293
Part dans le résultat net des entreprises associées	0	(3 643)	12 405	4 306	0	13 068
Impôt sur le résultat						(47 136)
Résultat net						540 875
Investissements corporels et incorporels	2 307	0	0	3	0	2 310
Actifs sectoriels						
<i>Goodwill</i>	1 340	0	0	0	0	1 340
Actifs corporels & incorporels	7 858	0	1 286	123	0	9 267
Titres mis en équivalence	0	8 241	465 170	249 421	0	722 832
Actifs sectoriels courants	12 275	0	44	(203)	(3)	12 113
Total actifs sectoriels	21 473	8 241	466 500	249 342	(3)	745 552
Passifs sectoriels						
Provisions sectorielles	4 761	0	0	3 545	0	8 306
Passifs sectoriels courants	15 632	0	4	1 751	(3)	17 383
Total passifs sectoriels	20 393	0	4	5 296	(3)	25 689

EN 2005

(en milliers d'euros)	Transport et logistique	Terminaux et systèmes spécialisés	Médias	Autres activités	Élimination inter-secteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires	31 241	0	111	87	0	31 439
Dotations nettes aux amortissements	(789)	0	(27)	(75)	0	(891)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	674	0	0	263	0	937
Autres charges opérationnelles nettes						(29 593)
Résultat opérationnel	7 159	0	(1 833)	(3 434)	0	1 892
Résultat financier						10 089
Part dans le résultat net des entreprises associées	(34)	(4 605)	7 323	5 349	0	8 033
Impôt sur le résultat						(1 197)
Résultat net						18 817
Investissements corporels et incorporels	863	0	0	0	0	863
Actifs sectoriels						
<i>Goodwill</i>	1 309	0	0	0	0	1 309
Actifs corporels & incorporels	6 392	0	1 313	141	0	7 846
Titres mis en équivalence	(601)	11 916	425 361	172 956	0	609 632
Actifs sectoriels courants	10 320	0	36	449	0	10 805
Total actifs sectoriels	17 420	11 916	426 710	173 546	0	629 592
Passifs sectoriels						
Provisions sectorielles	5 824	0	3 488	(65)	0	9 247
Passifs sectoriels courants	6 822	383	5 896	(3)	0	13 098
Total passifs sectoriels	12 646	383	9 384	(68)	0	22 345

EN 2004

(en milliers d'euros)	Transport et logistique	Terminaux et systèmes spécialisés	Médias	Autres activités	Élimination inter-secteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires	21 699	0	108	237	0	22 044
Dotations nettes aux amortissements	(1 530)	0	(28)	(99)	0	(1 657)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	(220)	0	0	(519)	0	(739)
Autres charges opérationnelles nettes						(29 061)
Résultat opérationnel	1 879	0	(552)	(10 740)	0	(9 413)
Résultat financier						36 583
Part dans le résultat net des entreprises associées	519	(7 569)	0	(259)	0	(7 309)
Impôt sur le résultat						(3 675)
Résultat net						16 186
Investissements corporels et incorporels	410	0	0	17	0	427
Actifs sectoriels						
Goodwill	3 509	0	0	0	0	3 509
Actifs corporels & incorporels	6 163	0	1 340	1 017	0	8 520
Titres mis en équivalence	(571)	16 629	0	69 470	0	85 528
Actifs sectoriels courants	8 728	0	2 581	2 319	0	13 628
Total actifs sectoriels	17 829	16 629	3 921	72 806	0	111 185
Passifs sectoriels						
Provisions sectorielles	5 489	0	0	3 611	(42)	9 058
Passifs sectoriels courants	7 770	0	8	1 435	(3)	9 210
Total passifs sectoriels	13 259	0	8	5 046	(45)	18 268

VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France et DOM-TOM	Afrique	Asie Pacifique	Total
En 2006				
Chiffre d'affaires	116	36 096	0	36 212
Actifs sectoriels :				
– Immobilisations incorporelles	0	36	0	36
– Immobilisations corporelles	1 410	7 821	0	9 231
En 2005				
Chiffre d'affaires	196	31 242	1	31 439
Actifs sectoriels :				
– Immobilisations incorporelles	0	79	0	79
– Immobilisations corporelles	1 442	6 313	12	7 767
En 2004				
Chiffre d'affaires	340	21 700	4	22 044
Actifs sectoriels :				
– Immobilisations incorporelles	17	124	0	141
– Immobilisations corporelles	2 311	6 040	28	8 379

Comptes consolidés

Notes sur le compte de résultat

Note 26 – Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

(en milliers d'euros)	2006	Variations de périmètre (1)	Variations de change	2006 Périmètre et change constants	2005	2004
Chiffre d'affaires	36 212	1	0	36 213	31 439	22 044
Résultat opérationnel	(5 350)	(874)	0	(6 224)	1 892	(9 413)
Résultat financier	580 293	(20 900)	0	559 393	10 089	36 583

(1) Essentiellement lié à l'intégration globale de la société Financière de Port-La-Forêt en 2006.

Note 27 – Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	36 212	31 439	22 044
Achats et charges externes	(28 625)	(24 434)	(20 248)
Locations et charges locatives	(2 148)	(1 209)	(832)
Frais de personnel	(9 327)	(8 252)	(7 356)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 021)	(133)	(2 660)
Plus ou moins-value sur cessions d'actif non financiers	0	671	(86)
Autres produits et charges opérationnels hors cessions d'actifs	(441)	3 810	(275)
Résultat opérationnel	(5 350)	1 892	(9 413)

Note 28 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Coût net du financement			
Coût de la dette	(11 962)	(7 582)	1 129
Autres produits et charges financiers			
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	37 028	30 628	7 357
Produit net de cession des titres et des valeurs mobilières de placement	566 739	11 648	30 217
Provisions sur titres et valeurs mobilières de placement (1)	28 071	(18 882)	(3 116)
Dérivés sur vente à terme Vallourec	(40 109)	0	0
Autres (net)	526	(5 723)	996
Total	592 255	17 671	35 454
Résultat financier	580 293	10 089	36 583

(1) Au cours du premier semestre 2006, le Groupe a cédé 10,20% de Vallourec pour 612,6 millions d'euros, réalisant une plus-value nette de frais de cession de 540,7 millions d'euros.

Note 29 – Impôts sur les bénéfices

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Impôts exigibles	(47 743)	(1 159)	(3 748)
Report en arrière des déficits	0	0	0
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0	0
Total impôts sur les bénéfices	(47 743)	(1 159)	(3 748)
Impôts sur les distributions	0	0	0
Impôts différés nets	607	(38)	73
Total impôts différés	607	(38)	73
Total	(47 136)	(1 197)	(3 675)

En 2006, l'évolution des impôts exigibles s'explique principalement par l'impôt sur la plus-value de cession des titres Vallourec.

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Résultat net consolidé	540 875	18 817	16 186
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(13 068)	(8 033)	7 309
Charge (produit) d'impôt	47 136	1 197	3 675
Résultat avant impôt	574 943	11 981	27 170
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,93 %	35,43 %
Profit (charge) théorique d'impôt	(197 970)	(4 185)	(9 626)
Rapprochement :			
Différences permanentes	128 469	4 763	9 087
Opérations imposées au taux réduit	23 767	(52)	
Variation de l'impôt différé	(64)	86	(2 183)
Crédit d'impôts	(1 293)	(1 352)	(345)
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères	108	(45)	198
Autres	(153)	(412)	(806)
Produit (charge) réel d'impôt	(47 136)	(1 197)	(3 675)

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Reports fiscaux déficitaires	0	0	0
Provisions pour avantages au personnel	638	0	0
Marges en stocks et autres éliminations de résultats internes	0	0	0
Annulation des réévaluations	0	0	0
Différences temporaires sociales	207	1 364	1 383
Différence entre valeurs fiscales et valeurs consolidées des immobilisations	0	0	0
Provisions fiscales			
Crédit-bail			
IAS 32-39	(32 854)	(57 541)	
Autres retraitements	(143)	(100)	(202)
Impôts différés nets	(32 152)	(56 277)	1 181

Comptes consolidés

Notes sur le compte de résultat

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Déficits reportables	11 176	9 468	6 451
Amortissements réputés différés	141	485	559
Moins-values long terme	199	960	2 996
Total	11 516	10 913	10 006

ÉVOLUTION AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Impôts différés actif	1 364	0	0	(519)	0	0	845
Impôts différés passif	57 641	0	0	(483)	0	(24 161)	32 997

ÉVOLUTION AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Impôts différés actif	1 383	0	0	(20)	0	1	1 364
Impôts différés passif	202	0	0	18	0	57 421	57 641

Autres informations

Note 30 – Effectifs moyens des activités poursuivies

	2006	2005	2004
Cadres	112	103	111
Agents de maîtrise / Employés et ouvriers	1 313	1 308	1 389
Total	1 425	1 411	1 500

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ

	2006	2005	2004
Transport	1 421	1 405	1 492
Autres activités	4	6	8
Total	1 425	1 411	1 500

Note 31 – Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Jetons de présence	14	14	17
Autres rémunérations perçues	173	173	173

Note 32 – Transactions avec les entreprises liées

Néant.

Note 33 – Engagements donnés

31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions accordées par les banques (contentieux fiscaux, cautions/marchés...)	0	0	0	0
Avals, cautions et garanties	1 037	1 037	0	0
Nantissements et hypothèques	222 222	0	222 222	0

DÉTAIL DES NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% Correspondant
Titres Havas	23/12/2004	23/12/2009	222 222	2 186 961	10,2 %

31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	Total 2005	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties	615	615	0	0
Nantissements et hypothèques	222 222	0	222 222	0

DÉTAIL DES NANTISSEMENTS ET HYPOTHÈQUES

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% Correspondant
Titres Havas	23/12/2004	23/12/2009	222 222	1 289 782	17,2 %

31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)	Total 2005	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties	3 072	1 003	0	2 066
Nantissements et hypothèques	222 222	0	222 222	0

DÉTAIL DES NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% Correspondant
Titres Havas	23/12/2004	23/12/2009	222 222	553 836	40,1 %

Comptes consolidés

Autres informations

Note 34 – Engagements reçus

31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçus ⁽¹⁾	205 000	0	205 000	0
Autres engagements reçus	0	0	0	0

31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçus ⁽¹⁾	205 000	0	205 000	0
Autres engagements reçus	0	0	0	0

31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçus ⁽¹⁾	205 080	0	205 000	80
Autres engagements reçus	239	88	151	0

(1) Il s'agit d'une contre-garantie accordée par la société Bolloré à Bolloré Médias Investissement.

Note 35 – Autres engagements financiers

Néant en 2006.

Note 36 – Engagements hors-bilan réciproques

Néant en 2006.

Note 37 – Informations sur les instruments financiers

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

PRINCIPES

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe Bolloré : chaque filiale ayant des flux annuels en devises tant en export/vente qu'import/achat supérieurs à 150 milliers d'euros ouvre un compte par devise. Afin de supprimer le risque de variation du cours de change, elle demande à chaque fin de mois une couverture auprès de la cellule de gestion sur le solde prévisionnel de ses ventes/achats du mois suivant, payable selon le cas à 30 ou 60 jours fin de mois.

La trésorerie devises calcule le net des positions commerciales et se couvre seule auprès des banques par une opération de type ferme (achat ou vente à terme).

En plus de ces opérations glissantes à trois mois (procédure fin de mois), d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement pour un marché ou d'avance pour protéger le cours budget.

POSITIONS

Au niveau du Groupe Compagnie du Cambodge, les flux en devises ne sont pas significatifs.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Seules des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

RISQUE ACTION

Le portefeuille d'actions cotées du Groupe a été valorisé à sa juste valeur dans les comptes au 31 décembre 2006 selon les normes IFRS 32-39.

Les actions Havas détenues par le groupe ont été regroupées le 22 décembre 2004 dans sa filiale Bolloré Médias Investissements. Simultanément, le Groupe a mis en place, auprès d'un établissement financier français de premier plan, une opération structurée qui lui a permis de recevoir 200 millions d'euros en nantissant 55,1 millions d'actions Havas.

L'opération a été mise en place pour une durée de 5 ans mais peut être dénouée à tout moment à la seule initiative de Bolloré Médias Investissements qui conserve durant toute l'opération la propriété des actions et droits de vote associés ainsi que l'exposition économique sur l'évolution du cours d'Havas.

RISQUES DE CONTREPARTIE

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe Bolloré ne fait pas appel à des financements bancaires conditionnés à une notation externe. Cependant, les lignes de crédit accordées par les établissements financiers à la société mère prévoient généralement des clauses de remboursement anticipé, principalement en fonction de deux ratios : un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette. Le Groupe respecte l'ensemble de ces critères au 31 décembre 2006.

Note 38 – Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 décembre

Néant.

Note 39 – Événement postérieur à la clôture

Le Groupe, au cours du premier trimestre 2007, a cédé une partie de ses titres Vallourec, encaissant un montant de 377 millions d'euros. À la suite de ces opérations, la participation du Groupe représente 4 % du capital de Vallourec.

Note 40 – Liste des sociétés consolidées

Libellé	Siège	2006 % d'intérêt	2005 % d'intérêt	SIREN / Pays / Territoire
I. Par intégration globale				
Bolloré Médias Investissements	Puteaux	58,34	58,34	442 134 177
Compagnie de Pleuven	Puteaux	58,34	NC	487 529 828
Compagnie du Cambodge	Puteaux	99,53	99,53	552 073 785
Financière de Port-la-Forêt	Odet	58,34	NC	487 374 193
Financière du Loch	Odet	58,30	58,30	417 537 628
Financière de Sainte-Marine	Odet	58,34	58,35	440 271 013
Forestière Équatoriale	Abidjan	60,29	59,97	Côte-d'Ivoire
Imperial Mediterranean	Puteaux	58,30	58,30	414 818 906
Rivaud Loisirs Communication	Puteaux	86,45	86,45	428 773 980
Sitarail	Abidjan	22,61	22,49	Côte-d'Ivoire
Socfin Cy Berhad	Kuala Lumpur	NC	62,72	Malaisie
Société Centrale de Représentation (SCR)	Puteaux	90,11	90,11	582 142 857
Socphipard	Paris	78,88	78,88	552 111 270
Sofib	Abidjan	33,75	33,57	Côte-d'Ivoire
II. Par intégration proportionnelle				
Aucune				
III. Par mise en équivalence				
Automatic Control Systems Inc.	New York	60,47	54,42	États-Unis
Automatic Systems America Inc.	Montréal	60,47	60,47	Canada
Automatic Systems America USA Inc.	Plattsburgh	60,47	60,47	États-Unis
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	60,47	60,47	Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	60,47	57,64	Royaume Uni
Automatic Systems Espanola SA	Barcelone	60,47	60,47	Espagne
Automatic Systems France SA	Paris	60,47	60,47	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès SARL	Paris	60,47	60,47	420 248 031
Chemin de Fer et Tramways Var et Gard	Puteaux	31,36	31,36	612 039 045
Compagnie des Tramways de Rouen	Puteaux	53,18	53,18	570 504 472
Financière Moncey	Puteaux	44,87	44,87	562 050 724
Forestière de Campo	Douala	NC	21,33	Cameroun
Havas	Suresnes	15,56	14,01	335 480 265
IER Gmbh	Uetze	60,47	54,42	Allemagne
IER Impresoras Especializadas	Madrid	60,47	59,26	Espagne
IER Inc.	Carrollton	60,47	60,47	États-Unis
IER Ltd	Southall	60,47	60,47	Royaume-Uni
IER Pte Ltd	Singapour	60,47	60,47	Singapour
IER Sa	Suresnes	60,47	60,47	622 050 318
Printex Europe	Froyennes	38,87	38,87	Belgique
Rivaud Innovation	Puteaux	45,46	45,46	390 054 815
Safa Cameroun	Dizangué	43,73	43,73	Cameroun
Safa France	Puteaux	48,45	48,45	409 140 530
Socarfi	Puteaux	27,72	27,72	327 060 265
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	25,69	25,69	562 078 261
Techni-conseil	Avelin	60,47	60,47	351 979 232
Tupos graphic	Avelin	60,47	60,47	330 345 158

NC : non consolidé.

Comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie du Cambodge relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société apprécie la valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites au paragraphe 11 « Dépréciation d'actifs non financiers » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe,
- les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les modalités décrites au paragraphe 13 « Actifs financiers non courants » de la même note 1 – B.6.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables et sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application des méthodes d'évaluation suivies par votre société,
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Thierry Quéron

AEG FINANCES
Gérard Harmand

comptes sociaux

50	Bilan
51	Compte de résultat
52	Annexe aux comptes sociaux
53	Notes sur le bilan
56	Notes sur le compte de résultat
56	Informations diverses
57	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
58	Filiales et participations au 31 décembre 2006
60	Rapport général des Commissaires aux comptes
61	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Comptes sociaux

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005
		Montant brut	Amortissement et provision	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	1-2				
Fonds commercial		337	0	337	337
Immobilisations corporelles	1-2				
Autres immobilisations corporelles		1	1	0	0
Immobilisations financières	1-7				
Titres de participations		416 977	76 657	340 320	332 651
Autres titres immobilisés		90 694	4	90 690	45 690
Prêts		1	0	1	1
Autres immobilisations financières		1 251	1 251	0	0
Total des immobilisations		509 261	77 913	431 348	378 679
Autres créances		195 664	0	195 664	67 929
Disponibilités		4	0	4	4
Charges constatées d'avance		2	0	2	3
Total des créances et comptes de régularisation	3-4-7	195 670	0	195 670	67 936
Total actif		704 931	77 913	627 018	446 615

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Capital social		23 509	23 509
Primes d'émission, de fusion, d'apport		282 575	282 575
Réserve légale		3 470	3 470
Autres réserves		52 345	52 345
Report à nouveau		48 976	44 663
Résultat de l'exercice		198 996	31 181
Total des capitaux propres	6	609 871	437 743
Provisions pour risques		0	213
Provisions pour charges		14	10
Total des provisions pour risques et charges	7	14	223
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		100	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		83	57
Dettes fiscales et sociales		16 909	463
Autres dettes		41	8 129
Total des dettes	3-5	17 133	8 649
Total passif		627 018	446 615

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2006	2005
Chiffre d'affaires net		0	0
Autres produits	9	16	23
Total des produits d'exploitation		16	23
Autres achats et charges externes	8	1 119	1 237
Impôts, taxes et versements assimilés		18	2
Autres charges	9	188	188
Total des charges d'exploitation		1 325	1 427
Résultat d'exploitation		(1 309)	(1 404)
Bénéfice attribué ou perte transférée	10	0	10
Produits financiers de participations		214 781	12 202
Autres intérêts et produits assimilés		802	1 376
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 912	195
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		219 495	13 773
Dotations financières aux amortissements et provisions		23	230
Intérêts et charges assimilés		10	8 107
Total des charges financières		33	8 337
Résultat financier	11	219 462	5 436
Résultat courant avant impôt		218 153	4 042
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1	12
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	26 690
Reprises sur provisions et transferts de charges		749	603
Total des produits exceptionnels		750	27 305
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		680	24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 545	60
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		4	29
Total des charges exceptionnelles		3 229	113
Résultat exceptionnel	12	(2 479)	27 192
Impôts sur les bénéfices	13	16 678	53
Bénéfice ou perte		198 996	31 181

Comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

Faits marquants de l'exercice

Conformément au traité d'apport partiel d'actifs du 28 septembre 2006, les actions des sociétés : Financière de Port-la-Forêt, Bolloré Médias Investissements et Financière de Sainte-Marine, filiales à 55,52 % de la Compagnie du Cambodge ont été apportées à la Compagnie de Pleuven pour une valeur totale de 75 620 milliers d'euros.

La Compagnie de Pleuven a rémunéré cet apport par l'émission d'actions au titre de l'augmentation de son capital social.

4 726 280 actions Compagnie de Pleuven ont été attribuées à la Compagnie du Cambodge en rémunération de son apport.

Ces opérations d'apports partiels d'actifs ont également été réalisées de façon concomitante par Bolloré et la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition.

2 – TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

3 – CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 – LIQUIDATION DES COMPTES DE L'ÉTABLISSEMENT DE MALAISIE

La liquidation des comptes de l'établissement de Malaisie, entreprise dès la cession des plantations en 1999, s'est poursuivie sur l'exercice 2006.

Les comptes résiduels de l'actif circulant et ses dettes à court terme exprimés en ringgit malais non encore soldés au 31 décembre 2006, désormais intégrés directement dans les livres, sont convertis sur la base du cours de change du dernier jour de l'exercice. Ils totalisent à cette date 3 milliers d'euros à l'actif, et 9 milliers d'euros au passif.

Notes sur le bilan

Note 1 – Actif immobilisé

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
Mali technique de fusion	337			337
Total	337			337
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations	1			1
Immobilisations financières				
Participations	413 197	81 946 ⁽¹⁾	78 166 ⁽²⁾	416 977
Autres titres immobilisés	45 694	45 000 ⁽³⁾		90 694
Prêts	1			1
Autres immobilisations financières	1 251			1 251
Total	460 143	126 946	78 166	508 923
Total actif immobilisé	460 481	126 946	78 166	509 261
Dont				
		(1)	(2)	
Compagnie de Pleuven		75 621 ^(a)		
Compagnie internationale de Cultures		5 263		
Socfinasia		957		
Forestière Équatoriale		83		
Bolloré Médias Investissements			55 510 ^(b)	
Financière de Sainte-Marine			20 089 ^(b)	
Financière de Port-la-Forêt			22 ^(b)	
Forestière de Campo			2 545 ^(c)	
Bolloré (ex-Bolloré Investissement) ⁽³⁾		45 000		

(a) Traité d'apport du 28 septembre 2006 – apports partiels d'actifs des actions Financières de Port-la-Forêt.

(b) Apport à Compagnie de Pleuven.

(c) Liquidation.

Note 2 – Amortissements

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au 01/01/2006	Dotations linéaires	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2006
Immobilisations corporelles				
Mobilier, Matériel de bureau	1	0	0	1
Total	1	0	0	1

Note 3 – État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	Dont entreprises liées
Créances de l'actif immobilisé				
Prêts	1	1	0	0
Autres immobilisations financières	1 251	0	1 251	0
Créances de l'actif circulant				
Groupe et associés	195 655	195 655	0	195 650
Autres créances	9	9	0	0
Charges constatées d'avance	2	2	0	1
Total	196 918	195 667	1 251	195 651

Comptes sociaux

Notes sur le bilan

ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	Dont entreprises liées
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100	100	0	0
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs	83	83	0	5
Dettes fiscales et sociales	16 909	16 909	0	0
Groupe et associés	32	32	0	0
Autres dettes	9	9	0	0
Total	17 133	17 133	0	5

Note 4 – Produits à recevoir

- Groupe et associés (résultat des sociétés de personnes) 194 385 milliers d'euros
- Jetons de présence 5 milliers d'euros

Note 5 – Charges à payer

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 76 milliers d'euros
- État et autres impôts à payer 228 milliers d'euros
- Autres dettes 9 milliers d'euros

Note 6 – Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2006 est de 23 509 milliers d'euros divisé en 559 735 actions de 42 euros chacune, dont aucune ne bénéficie d'un droit de vote double.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2006	Affectation du résultat 2005	Résultat de l'exercice 2006	Capitaux propres au 31/12/2006
Capital social	23 509			23 509
Primes	4 346			4 346
Prime de fusion	278 229			278 229
Réserve légale	3 470			3 470
Autres réserves	52 345			52 345
Report à nouveau	44 662	4 314		48 976
Résultat de l'exercice	31 181	(31 181)	198 996	198 996
Total	437 742	(26 867)	198 996	609 871

Notes sur le bilan

Note 7 – État des provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2006	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2006
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour retraite	10	4			14
Provisions pour risques exceptionnels	213			213	0
	223	4		213	14
Total des provisions pour risques et charges					
Immobilisations financières					
Participation	80 546	23 ⁽¹⁾		3 912 ⁽²⁾	76 657
Titres immobilisés	4				4
Autres immobilisations financières	1 251				1 251
	81 801	23		3 912	77 912
Total des immobilisations financières					
Autres créances					
Provision pour dépréciation des autres créances	536			536	0
Total	82 560	27		4 661	77 926
Dont (en milliers d'euros)		(1)		(2)	
Compagnie de Fort Cigogne		8		–	
Financière Arnil		10		–	
Sofimap		5		–	
Rivaud Innovation				211	
Socphipard				1 097	
Forestière de Campo (liquidée)				2 545	
Rivaud Loisirs Communication				59	

La reprise de provision pour dépréciation des immobilisations financières est relative à la société Forestière de Campo liquidée.

Comptes sociaux

Notes sur le compte de résultat

Note 8 – Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2006	2005
Honoraires	1 010	1 160
Autres	109	77
Total	1 119	1 237

Note 9 – Autres charges et produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2006	2005
Jetons de présence versés	(188)	(188)
Jetons de présence reçus	16	23
Total	(172)	(165)

Note 10 – Opérations en commun

(en milliers d'euros)	2006	2005
Quote-part de résultat sur opérations en commun	0	10

Note 11 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2006	2005
Revenus des titres de participation (dividendes)	20 396	12 198
Revenus des titres de participation (sociétés de personnes)	194 385	4
Produits et charges d'intérêts (dont pertes s/sociétés de personnes)	788	(6 731)
Autres produits financiers	4	0
Reprises et dotations de provisions	3 889	(35)
Total	219 462	5 436

Note 12 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2006	2005
Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	(679)	(12)
Plus-values ou moins-values nettes sur cession de titres	(2 545) ⁽¹⁾	26 630 ⁽²⁾
Reprises et dotations sur provisions	745	574
Total	(2 479)	27 192

(1) Moins-value sur liquidation de la Forestière de Campo (2 545)

(2) Plus-value de fusion Financière de Sainte-Marine/Compagnie de Pont-l'Abbé 20 044
acomptes reçus sur la liquidation de Socfin Plantations 2 487
acomptes reçus sur la liquidation de Socfin Company Berhad 1 039

Note 13 – Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	218 153	(16 933)	201 220
Résultat exceptionnel	(2 479)	255	(2 224)
Total	215 674	(16 678)	198 996

Informations diverses

Note 14 – Engagements financiers

La Compagnie des Caoutchoucs de Padang, absorbée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002 par la Compagnie du Cambodge, s'est engagée le 19 novembre 1998, conjointement et solidairement, avec la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) dans le cadre de la cession de la société Rivaud à garantir tout passif nouveau ou diminution d'actif (hors immobilisé) ayant une origine antérieure à la vente.

Le délai de garantie est de 10 ans pour toutes les participations dans les sociétés civiles immobilières. Aucune demande n'a été formulée à ce jour.

Note 15 – Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	2006	2005
Jetons de présence	188	188

Note 16 – Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant.

Note 17 – Tableau des filiales et des participations

Voir pages 58 et 59.

Note 18 – Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Base	Impôt
Accroissement de la dette future d'impôt	42	14
Allègement de la dette future d'impôt	14	5

Note 19 – Identité de la société mère consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la Compagnie du Cambodge sont intégrés globalement dans la consolidation de la société Bolloré (ex-Bolloré Investissement).

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bolloré.com

Note 20 – Effectifs

Néant.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2002	2003	2004	2005	2006
I – Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	23 143	23 143	23 509	23 509	23 509
Nombre des actions ordinaires existantes	551 035	551 035	559 735	559 735	559 735
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	8 700	8 700	–	–	–
II – Opérations et résultats de l'exercice ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	–	–	–	–	–
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	8 346	7 726	14 992	30 696	211 040
Impôts sur les bénéfices	1 242	1 954	1 976	53	16 678
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	11 051	12 614	10 502	31 181	198 996
Résultat distribué	11 020	22 041	22 389	26 867	55 973
III – Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	12,89	10,47	23,25	54,75	347,24
Résultat après impôts, amortissements et provisions	20,06	22,89	18,76	55,71	355,52
Dividende net attribué à chaque action	20	40	40	48	100
IV – Personnel					
Nombre de salariés	–	–	–	–	–
Montant de la masse salariale ⁽¹⁾	–	–	–	–	–
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾	–	–	–	–	–

(1) En milliers d'euros.

Comptes sociaux

Filiales et participations au 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% de capital détenu	Valeur brute	Valeur nette
Filiales et participations					
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société					
1 – Filiales (+ 50 % au moins du capital détenu par la société)					
Compagnie de Pleuven	136 201	(41)	55,52	75 621	75 621
Financière du Loch	236 940	350 348	55,50	131 533	131 533
Forestière Équatoriale	353 333 ⁽¹⁾	9 254 755 ⁽¹⁾	60,57	7 241	7 241
Rivaud Loisirs Communication	7 400	(2 534)	82,29	8 229	4 037
Société Centrale de Représentation	325	692	83,08	430	430
Socphipard	26 575	17 988	77,06	90 433	33 720
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)					
Compagnie des Tramways de Rouen	284	8 354	27,31	1 658	1 658
Financière Moncey	4 206	109 549	36,69	21 095	21 095
Financière de l'Odét	105 376	140 304	14,25	44 036	44 036
Financière V	69 724	15 545	22,81	19 789	19 789
IER	12 560	(2 835)	47,30	3 538	3 538
Plantations des Terres Rouges	17 029	420 370	10,00	9 818	9 818
Rivaud Innovation	12 160	(4 473)	28,60	3 480	1 957
Safa	4 040	5 222	46,37	2 615	2 615
Safa Cameroun	2 070 000 ⁽¹⁾	8 590 724 ⁽¹⁾	20,32	1 151	1 151
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	1 006	5 338	31,50	7 223	7 223
Banque HR (comptes 2005)	7 868	794	19,66	872	872
Socfinal	24 920	88 543	11,53	971	971
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
– Filiales non reprises au paragraphe A1				110	78
– Participations non reprises au paragraphe A2				77 825	63 628
Total				507 668	431 011

(1) en milliers de francs CFA.

Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Numéro SIRET
			(39)		48752982800013
			350 272	194 385	41753762800014
			⁽¹⁾ 548 347	1 256	0101394F
		114	(67)		42877398000019
			464	702	58214285700025
		2	1 596		55211127000120
			121	60	57050447200038
			11 188	2 818	56205072400110
			25 066	113	05680104600048
			44		34211340400020
		93 611	(7 102)		62205031800063
			38 440	4 087	siège social au Luxembourg
			28		39005481500027
			385	75	40914053000026
		⁽¹⁾ 7 897 373	⁽¹⁾ 2 223 560	105	siège social au Cameroun
			2 079	380	61203954500035
			426	95	38124190000038
			66 216	493	siège social au Luxembourg

Comptes sociaux

Rapport général des Commissaires aux comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie du Cambodge, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 des méthodes et principes comptables de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toutes natures consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celle-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Thierry Quéron

AEG FINANCES
Gérard Harmand

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

Votre Conseil de surveillance du 28 septembre 2006 a autorisé :

- La cession à la société Compagnie de Pleuven de :
 - 1 388 actions Financière Port-la-Forêt pour un montant de 22 208 euros ;
 - 1 542 actions Financière de Sainte-Marine pour un montant de 20 088 760,66 euros ;
 - 3 470 000 actions Bolloré Médias Investissements pour un montant de 55 509 520,60 euros.

Cet apport ainsi que ceux de la société Bolloré et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois ont fait l'objet d'un traité d'apport signé le 28 septembre 2006 par les représentants des trois sociétés apporteurs et de la société bénéficiaire des apports. Ce traité, approuvé par les actionnaires de la Compagnie de Pleuven le 10 novembre 2006, précise notamment les modalités de rémunération de l'apport de la Compagnie du Cambodge, à savoir l'attribution de 4 726 280 actions nouvelles de la Compagnie de Pleuven d'une valeur nominale unitaire de 16 euros.

DIRIGEANTS CONCERNÉS :

- Comte Édouard de Ribes
- Hubert Fabri
- Marc Belon
- Vincent Bolloré, Président de Bolloré et représentant de Bolloré Participations au Conseil d'administration de la Compagnie du Cambodge
- Cédric de Bailliencourt, représentant de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré et représentant des Plantations des Terres Rouges au Conseil d'administration de la Compagnie du Cambodge

- L'acquisition, auprès de la société Bolloré de 2 875 actions Socfinasia pour un montant global de 957 231,25 euros.

DIRIGEANTS CONCERNÉS :

- Vincent Bolloré
- Cédric de Bailliencourt
- Comte Édouard de Ribes
- Hubert Fabri

L'ensemble de ces opérations a été réalisé le 10 novembre 2006.

Paris, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Thierry Quéron

AEG FINANCES
Gérard Harmand

Rapport du Directoire

À l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet de renouveler des délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital.

En outre, il vous appartiendra de modifier l'article 22 des statuts dans ses dispositions relatives au droit pour les actionnaires de participer aux Assemblées générales afin de les mettre en harmonie avec les nouvelles règles définies par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (CINQUIÈME RÉSOLUTION)

Nous vous proposons de donner au Directoire une délégation de compétence, avec faculté pour lui de subdéléguer à son Président, afin de pouvoir procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres qui seraient émis en représentation d'une quotité de capital de la société. Ces émissions seraient assorties d'un droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières précitées serait limité à sept millions sept cent mille euros (7 700 000 euros), étant précisé que le montant nominal total des valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder une valeur nominale de deux cents millions d'euros (200 000 000 euros).

L'ordonnance du 24 juin 2004 a modifié certaines modalités de réalisation des augmentations de capital.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la décision d'autoriser les actionnaires à souscrire à titre réductible appartient à l'organe qui décide de l'émission.

Lorsque les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directoire peut, à son choix et dans l'ordre qui lui convient, utiliser les possibilités ci-après énoncées à l'article 225-134 :

- 1) limiter l'augmentation de capital aux souscriptions reçues dans la mesure où elles atteignent les trois quarts de l'augmentation de capital. Cette règle s'applique aujourd'hui de plein droit, sauf décision contraire de l'Assemblée générale ;
- 2) répartir les actions non souscrites entre les personnes de son choix, sauf décision contraire de l'Assemblée ;
- 3) offrir au public tout ou partie des actions non souscrites, à condition que l'Assemblée ait expressément admis cette possibilité.

La durée de la présente délégation de compétence serait de vingt-six mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce. Cette délégation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL LIMITÉE À 10 % DU CAPITAL VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL (SIXIÈME RÉSOLUTION)

L'ordonnance du 24 juin 2004 (article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce) a introduit dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la possibilité pour l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Nous vous demandons, ainsi, par le vote de la sixième résolution, de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le Directoire aurait ainsi tous les pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES, ATTRIBUTION D' ACTIONS NOUVELLES OU ÉLEVATION DU NOMINAL (SEPTIÈME RÉSOLUTION)

En outre, il vous est proposé de consentir au Directoire une délégation de compétence à effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pendant une durée de vingt-six mois, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions susvisées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à sept millions sept cent mille euros (7 700 000 euros) qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS (HUITIÈME RÉOLUTION)

L'article L. 225-129-6 du Code de commerce (article 78 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004) dispose que lorsque l'Assemblée générale extraordinaire délègue au Directoire sa compétence pour décider une augmentation de capital (article L. 225-129-2), elle doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Nous vous demandons par conséquent, et compte tenu de l'objet des cinquième et sixième résolutions, de consentir au Directoire une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social et de réserver cette opération aux adhérents à des plans d'épargne entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Nous vous demandons de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription au profit desdits adhérents à un plan d'épargne entreprise. Le prix des actions souscrites par les adhérents à un plan d'épargne entreprise sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil fixant la date d'ouverture de la souscription.

MODIFICATION DES STATUTS (NEUVIÈME RÉOLUTION)

Enfin, nous vous rappelons que les règles de participation aux Assemblées générales ont été modifiées par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 et que les statuts doivent être mis en harmonie avec ces nouvelles dispositions. Il est rappelé que le régime qui vient d'être abrogé subordonnait le droit de participer aux assemblées générales à la preuve de la qualité d'actionnaire à établir avant la date de l'Assemblée générale. Le texte précisait que la date à laquelle les formalités devaient être établies (soit inscription dans les comptes d'actionnaires nominatifs, soit transmission d'un certificat d'indisponibilité pour les actions au porteur) étaient fixés par les statuts et qu'elle ne pouvait être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'Assemblée générale.

Le décret du 11 décembre n'opère plus de distinction selon que le titre est au nominatif ou au porteur mais institue une procédure de justification de la qualité d'actionnaire identique pour les titres d'une même société, la réforme consistant à distinguer selon que le capital de la société est composé, au moins pour partie, de titres au porteur ou qu'il n'est composé que de titres nominatifs.

- *En ce qui concerne les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou aux opérations d'un dépositaire central.*

La preuve de la qualité d'actionnaire résulte de l'enregistrement comptable des titres au nom de celui-ci au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (« record date »).

S'agissant des titres au porteur, il est prévu que l'intermédiaire habilité délivre une attestation de participation.

- *En ce qui concerne les sociétés dont tous les titres sont nominatifs.*

La justification du droit de participer aux assemblées générales résulte de l'inscription des titres au nom de l'actionnaire au jour de l'Assemblée générale.

En conséquence, nous vous invitons à modifier les dispositions de l'article 22 des statuts relatives aux règles de participation des actionnaires aux Assemblées générales et à inscrire un renvoi aux règles énoncées par les dispositions légales, savoir le régime de la « record date ».

POUVOIRS À CONFÉRER (DIXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée générale extraordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

Le Directoire

Résolutions

Résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2007

À titre ordinaire

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2006)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président sur le contrôle interne, et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 approuve dans toutes leurs parties lesdits comptes et rapports tels qu'ils lui sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 198 996 104,37 euros. Elle prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'ont été engagées au cours de l'exercice.

Deuxième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT)

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 198 996 104,37 euros de la façon suivante :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	198 996 104,37
Report à nouveau antérieur	48 976 393,80
Bénéfice distribuable	247 972 498,17
Dividendes	55 973 500,00
Au compte « Report à nouveau »	191 998 998,17

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 100 euros par action au nominal de 42 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement à compter du 13 juin 2007.

Conformément à la loi, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2005	2004	2003
Nombre d'actions	559 735	559 735	551 035
Dividende (en euros)	48,00 ⁽¹⁾	40,00 ⁽²⁾	40,00
Montant distribué (en millions d'euros)	26,87	22,39	22,04

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2005 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2004 était éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Troisième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2006)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés qui se traduisent par un résultat net de 540,9 millions d'euros, (dont 313,5 millions d'euros part du groupe), contre un bénéfice de 18,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Quatrième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux prescriptions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

À titre extraordinaire

Cinquième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.228-92 du Code de commerce :

1. Délègue au Directoire la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 7 700 000 euros (sept millions sept cent mille euros) en nominal, primes d'émission éventuellement non comprises, étant précisé que le montant nominal total des valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros) ou la contre-valeur de ce montant.

3. Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

4. Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions sans être inférieur aux trois quarts de l'augmentation de capital décidée. Les actions non souscrites peuvent être librement réparties totalement ou partiellement. Le Directoire pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

6. Conformément à l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer à son président le pouvoir de décider la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que d'y surseoir. Le Président du Directoire devra rendre compte au Directoire de l'utilisation de ce pouvoir dans les conditions prévues par ce dernier.

7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

8. Pour chacune des émissions décidées en application de cette résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global ci-dessus mentionné, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

Sixième résolution

(DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL LIMITÉE À 10 % DU CAPITAL VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Directoire et du Conseil de surveillance et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6 délègue au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Directoire aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'en imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

Septième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du Conseil de surveillance et selon les dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-130 du Code de commerce :

Délègue au Directoire, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions visées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 7 700 700 euros (sept millions sept cent mille euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation de compétence donnée aux termes de la première résolution de la présente assemblée.

En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation. Conformément à l'article L. 225-129-4, le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer à son Président le pouvoir de décider la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir. Le Président du Directoire devra rendre compte au Directoire de l'utilisation de ce pouvoir dans les conditions prévues par ce dernier.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Résolutions

Huitième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du Conseil de surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, délègue au Directoire la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne entreprise de la société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêts économiques dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription. L'Assemblée générale extraordinaire donne au Directoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Directoire, avec faculté de subdélégation au président, est valable à compter de la présente assemblée et ce pour une durée de vingt-six mois.

Neuvième résolution

(MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS DU DÉCRET N° 2006-1566 DU 11 DÉCEMBRE 2006 EN CE QUI CONCERNE LE DROIT POUR LES ACTIONNAIRES DE PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES)

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire :

- prenant acte des nouvelles dispositions légales relatives au droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales,
- décide en conséquence de modifier l'article 22 alinéa 6 des statuts comme suit :

ARTICLE 22 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Alinéa 6 est remplacé par « Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales. »

Les autres alinéas demeurent inchangés.

Dixième résolution

(POUVOIRS POUR FORMALITÉS)

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités de dépôt et de publication.



Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : + 33 (0)1 46 96 44 33
Fax : + 33 (0)1 46 96 44 22
[www. bollore.com](http://www.bollore.com)